

SALAFIN



NOTICE D'INFORMATION

RELATIVE AU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

EN VUE DE REGULARISER LE MARCHE

**PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 3 AVRIL 2015**

ORGANISME CONSEIL



Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application du décret n° 2-02-556 du 22 hija 1423 –24 février 2003, l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM le 17/03/2015, sous la référence n° VI/EM/003/2015

ABREVIATIONS

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
CA	Chiffre d'Affaires
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CMP	Cours Moyen pondéré
DARM	Direction Analyses du Risque et Marketing
DDO	Direction de Développement et d'Organisation
DFA	Direction Financière et Administrative
DGA	Directeur Général Adjoint
DGR	Direction de Gestion de Risques
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
K	Millier
LOA	Location avec Option d'Achat
M	Million
MAD	Dirham Marocain
Md	Milliard
OPV	Offre Publique de Vente
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RIS	Réseau Interne de SALAFIN
RN	Résultat Net
SAV	Service Après-Vente
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée
Var.	variation

SOMMAIRE

ABREVIATIONS.....	2
SOMMAIRE.....	3
PARTIE I : ATTESTATIONS.....	5
I. LE DIRECTOIRE.....	6
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	7
III. L'ORGANISME CONSEIL	13
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE.....	14
PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT.....	15
I. CADRE JURIDIQUE	16
II. OBJECTIFS DU PROGRAMME	17
III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME	18
IV. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME	19
V. FINANCEMENT DU PROGRAMME	19
VI. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME.....	19
VII. CONTRAT DE LIQUIDITE	21
VIII. ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE	22
IX. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE SALAFIN.....	29
X. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL	29
PARTIE III : PRESENTATION DE SALAFIN	30
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	31
II. ACTIVITE & ORGANISATION.....	34
III. REPARTITION DU CAPITAL	44
IV. EVENEMENTS RECENTS ET SITUATION FINANCIERE	44
PARTIE IV : FACTEURS DE RISQUE.....	52
I. RISQUE CLIENT :	53
II. RISQUE DE MODIFICATION DU CADRE REGLEMENTAIRE	53
III. RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :	54
IV. RISQUE DE TAUX D'INTERET :	54
V. INTENSIFICATION DE LA CONCURRENCE :	54
VI. RISQUE DE FRAUDE :	54
VII. RISQUE D'ADOSSEMENT DES EMPLOIS AUX RESSOURCES :	55
VIII. RISQUE DE LIQUIDITE :	55
PARTIE V : DONNEES COMPTABLES	57
I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES	58
II. ETATS DE SYNTHESE.....	60

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

PARTIE I : ATTESTATIONS

I. LE DIRECTOIRE

Dénomination ou raison sociale :	SALAFIN
Représenté par :	Aziz CHERKAOUI
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Immeuble ZENITH MILLENIUM N°8 Sidi Maarouf - Casablanca
Téléphone :	05-22-97 44 55
Télécopie :	05-22-97 44 77
E-mail:	acherkaoui@salafin.com

Le Président du directoire, Mr Aziz CHERKAOUI, atteste que, à sa connaissance, à la date du 12 mars 2015 que : La société détient directement 6 actions SALAFIN représentant 0,00025% du capital social et 0 (zéro) actions détenues indirectement via la filiale ORUS.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Aziz CHERKAOUI

Président du Directoire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	Cabinet El Maâtaoui
Représenté par :	Abderrafi EL MAÂTAOUI, associé
Adresse :	Rés. Saada Allah au 12, Réaumur 2 ^{ème} étage, Casablanca
Téléphone :	05-22-44 05 22 / 70
Télécopie :	05-22-48 08 93
E mail :	maataoui@wanadoo.net.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2001
Dernier exercice soumis au contrôle	2012

Dénomination ou raison sociale :	AUDIFIN
Représenté par :	Ahmed Nadif
Adresse :	117, angle rue de Rome et avenue 2 mars, 3e étage, Casablanca
Téléphone :	(+212) 05 22 85 50 00
Télécopie :	(+212) 05 22 85 10 00
E mail :	nadif.audifin@gmail.com
Date du premier exercice soumis au contrôle	2013
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2015

Dénomination ou raison sociale :	DELOITTE AUDIT
Représenté par :	Ahmed Benabdelkhalek
Adresse :	288, Bd Zerktouni, Casablanca
Téléphone :	05-22 22 47 34 / 81
Télécopie :	05-22 22-47-59
E mail :	abenabdelkhalek@deloitte.co.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2007
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2015

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information relatives aux exercices 2013 et 2012

" Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités de SALAFIN au titre des exercices 2012 et 2013.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information avec les états de synthèse tels que audités par les soins des co-commissaires aux comptes Cabinet El Maataoui et Deloitte Audit au titre de l'exercice 2012 et par nos soins au titre de l'exercice 2013. "

Casablanca, le 14/03/2015

AUDIFIN
Ahmed Nadif

DELOITTE AUDIT
Ahmed Benabdelkhalek

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations comptables et financières contenues dans la notice d'information relatives aux comptes au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013

" Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014, ayant fait l'objet d'un examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente notice d'information avec les comptes semestriels tels que revus par les soins des co-commissaires aux comptes Cabinet El Maataoui et Deloitte Audit au titre du semestre arrêté au 30 juin 2013 et par nos soins au titre du semestre arrêté au 30 juin 2014. "

Casablanca, le 14/03/2015

AUDIFIN
Ahmed Nadif

DELOITTE AUDIT
Ahmed Benabdelkhalek

SALAFIN S.A**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX****30 juin 2014**

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de SALAFIN S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de solde de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 568 794, dont un bénéfice net de KMAD 53 781, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN arrêtés au 30 juin 2014, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimé ci-dessus, nous portons à votre connaissance que la société SALAFIN S.A a procédé à un changement de méthode comptable en adoptant l'amortissement financier des immobilisations données en Locations avec Option d'Achat (LOA) à compter du 01 janvier 2014, ainsi que les produits et charges y afférents, au lieu de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat. Ce changement de méthode a eu un impact positif de KMAD 2 746 sur le résultat net du premier semestre 2014.

Casablanca, le 1^{er} septembre 2014**Les commissaires aux comptes**

DELOITTE AUDIT
Ahmed BENABDELKHALEK
Associé

AUDIFIN
Ahmed NADIF
Associé

SALAFIN S.A**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX****30 juin 2013**

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de SALAFIN S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état de solde de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2013. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 556 879, dont un bénéfice net de KMAD 43 577, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN arrêtés au 30 juin 2013, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 12 Août 2013

Les commissaires aux comptes**DELOITTE AUDIT**
Fawzi BRITEL
Associé**Cabinet EL MAATAOU**
Abderrafi EL MAATAOUI
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SALAFIN S.A. comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 616 575 dont un bénéfice net de KMAD 95 097.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession du Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN S.A. au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 17 mars 2014

Les Commissaires Aux Comptes

DELOITTE AUDIT
M. Ahmed Benabdelkhalek
Associé

AUDIFIN
M. Ahmed Nadif
Associé

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SALAFIN S.A. comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 605 490 dont un bénéfice net de KMAD 92 127.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession du Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN S.A. au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 15 avril 2013

Les Commissaires Aux Comptes

DELOITTE AUDIT
M. Fawzi Britel

Cabinet El Maâtaoui
M. Abderrafi El Maâtaoui

III. L'ORGANISME CONSEIL

Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Capital
Représentant légal :	Khalid Nasr
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Tour BMCE – Rondpoint Hassan II - Casablanca
Téléphone :	05-22-49-89-64
Télécopie :	05-22-49-29-58
E-mail :	k.nasr@bmcek.co.ma

Attestation

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de SALAFIN à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension recueillis auprès de la Direction Générale de la société ;
- L'analyse des comptes sociaux au 30/06/2014, 2013 et 2012, les rapports de gestion 2013 et 2012 ainsi que la lecture des procès-verbaux des organes de direction et des assemblées d'actionnaires de SALAFIN ;
- Et, l'étude de l'évolution de l'historique du cours depuis le lancement du dernier programme de rachat suite à l'analyse de la liquidité, la volatilité et l'évolution du titre ayant permis de fixer les prix maximum à l'achat et minimum de vente tels que présentés dans la notice d'information.

Il est important de noter que SALAFIN compte parmi ses actionnaires le Groupe BMCE BANK à hauteur de 74,9% qui est également actionnaire principal de BMCE Capital à hauteur de 100%. Cette dernière agit dans ce cadre en tant que conseiller financier du 5^{ème} programme de rachat de SALAFIN.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir pris toutes les précautions à même de garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Casablanca, le 10 mars 2015

Khalid NASR
Président du Directoire
BMCE CAPITAL

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Monsieur Mohammed ERRAIOUI

Membre du Directoire - Directeur financier et administratif

Téléphone: 05 22 97 44 55

Fax : 05 22 97 44 77

E-mail : merraioui@salafin.com

PARTIE II : LE PROGRAMME DE RACHAT

I. CADRE JURIDIQUE

La mise en œuvre du présent programme de rachat s'inscrit dans le cadre législatif mis en place (i) par les articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 14 Rabii Attani 1417 (30 août 1996) relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la Loi 20-05, (ii) par le décret N 2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) modifiant et complétant le décret n°2-02-556 du 22 Dou-al Hijja (24 février 2003), fixant les normes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché et (iii) par la circulaire du CDVM - version janvier 2012, modifiée le 1^{er} octobre 2014.

Le programme de rachat de SALAFIN de ses propres actions en Bourse, proposé par le Directoire tenu le 21 janvier 2015 et approuvé par le conseil de surveillance du 11 février 2015, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 3 avril 2015 statuant aux conditions de quorum et de majorité requise. Ledit programme fera l'objet des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, agissant au terme des dispositions légales et statutaires et légales de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires et agissant aux termes :

- **Des articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 30 août 1996** relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la loi 20/05 ;
- **Du Décret N 2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010), modifiant et complétant le décret N 2-02-556 du 22 Dou-al Hijja 1423 (24 février 2003)** fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché ;
- **De la circulaire du CDVM - version janvier 2012, modifiée le 1^{er} octobre 2014;**

Et, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire relatif au programme de rachat en Bourse par SALAFIN de ses propres actions en vue de régulariser le marché, a examiné l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information visée par le CDVM, et **autorise expressément ledit programme de rachat** tel que proposé par le Directoire lors de la séance du 21 janvier 2015 et adopté par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 11 février 2015.

Titres concernés	Actions SALAFIN
Nombre maximum d'actions à détenir	119 724 actions, soit 5% du capital
Somme maximale à engager	MAD 95 779 200
Délai de l'autorisation	18 mois
Calendrier du programme	Du 14 avril 2015 au 13 octobre 2016
Prix d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)	
<i>Prix minimum de vente</i>	MAD 500 par action
<i>Prix maximum d'achat</i>	MAD 800 par action
Mode de financement	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale entérine la proposition du Directoire, adoptée par le Conseil de Surveillance, de permettre à SALAFIN de mettre en place un contrat de liquidité adossé au programme de rachat, dans la limite de la fourchette de prix autorisée par l'Assemblée Générale et conformément à la réglementation en vigueur.

Les caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

Titres concernés	Actions SALAFIN
Nombre maximum d'actions à détenir	23 945 actions, soit 1% du capital
Somme maximale à engager	MAD 19 156 000
Délai de l'autorisation	18 mois
Calendrier du programme	Du 14 avril 2015 au 13 octobre 2016
Prix d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)	
<i>Prix minimum de vente</i>	MAD 500 par action
<i>Prix maximum d'achat</i>	MAD 800 par action
Mode de financement	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs, sans exception ni réserve, au Directoire représenté par son Président, à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution de ce programme de rachat des actions et du contrat de liquidité aux dates et conditions qu'il jugera opportunes.

Dans le cadre de l'exécution du programme de rachat et du contrat de liquidité, un mandat de gestion a été signé entre SALAFIN et BMCE Capital Bourse en vue de régulariser le cours de SALAFIN en Bourse.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités légales et administratives prescrites par la loi.

A cet effet, la société prévoit d'insérer, dans le rapport de gestion du Directoire soumis à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels, une partie consacrée au programme de rachat d'actions. Cette partie du rapport présente notamment des informations communiquées mensuellement au CDVM, les résultats du programme en termes d'évolution du cours et de la volatilité, et en terme financier pour la société. Cette information sera incluse également dans le rapport annuel.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Directoire de SALAFIN souhaite renouveler le programme de rachat par SALAFIN de ses propres actions afin de régulariser le cours de l'action SALAFIN sur le marché boursier. Au titre de ce programme, ces interventions se feront sur le Marché Central de la Bourse de Casablanca à contre tendance, en cas de variation excessive du cours sur le marché que ce soit à la hausse comme à la baisse. Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché.

Le programme de rachat en vue de régulariser le cours du titre consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de

l'action. Le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas de liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché. Le programme de rachat d'actions propres par SALAFIN en vue de régulariser le marché de ses titres ne peut poursuivre d'autres objectifs que la régularisation du cours de l'action sur le marché boursier.

En particulier, il ne peut avoir pour objectif :

- La constitution d'un stock de titres afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- L'annulation postérieure des titres rachetés ;
- La recherche d'un résultat financier ;
- Le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

III. CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME

▪ Titres concernés	Actions SALAFIN
▪ Prix d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente)	
<i>Prix maximum d'achat</i>	MAD 800
<i>Prix minimum de vente</i>	MAD 500
▪ Nombre maximum d'actions à détenir(*)	119 724 actions
▪ Part maximale du capital à détenir	5% du capital, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 3 avril 2015 du programme de rachat de ses propres actions en vue de régulariser le marché
▪ Somme maximale à engager	MAD 95 779 200
▪ Mode de financement	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires
▪ Durée du programme	18 mois.
▪ Calendrier	Date de début du programme : 14 avril 2015 Date de fin du programme : 13 octobre 2016

(*) Incluant 6 actions (0,00025% du capital) auto-détenues en date du 12 mars 2015.

Les caractéristiques du programme de rachat de SALAFIN ont été fixées par le Directoire de ladite société tenu le 21 janvier 2015, conformément (i) aux articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 14 Rabii Attani 1417 (30 août 1996), (ii) au décret n°2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) et (iii) à la circulaire du CDVM - version janvier 2012, modifiée le 1^{er} octobre 2014. Elles ont été validées par le Conseil de surveillance tenu le 11 février 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 279 de la loi 17-95 telles que modifiées et complétées par la Loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, SALAFIN ne pourra pas détenir ses actions propres pour une valeur supérieure à ses réserves autres que légales. Au 30/06/2014, SALAFIN dispose de réserves et de primes liées au capital de K MAD 251 619.

Eu égard au niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le Marché Central sans pour autant dépasser le niveau maximal à engager de K MAD 95 779,2.

Dans tous les cas, la valeur des actions propres détenues par la société ne peut à aucun moment être supérieure ni au montant des réserves facultatives ni au maximum autorisé par l'Assemblée Générale du 3 avril 2015.

Dans le cas où SALAFIN procèderait pendant la durée du programme de rachat à la distribution voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée Générale ordinaire du 3 avril 2015, elle ne pourrait acquérir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Il est à préciser également que, conformément à l'article 333 de la loi 17-95 précitée, ne seront pas disponibles, pour une éventuelle mise en distribution par l'Assemblée Générale, les réserves correspondant à la détention d'actions propres.

IV. DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME

Conformément à l'article 281 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la Loi 20-05 relative aux sociétés anonymes et au projet de résolutions soumis au vote de l'Assemblée Générale, le programme de rachat objet de la présente notice d'information s'étalera sur une période de 18 mois, du 14 avril 2015 au 13 octobre 2016, soit la durée maximale autorisée par la loi.

De même, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la Bourse des Valeurs, qui stipule que l'émetteur désirant mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage, SALAFIN devra informer la bourse des valeurs des modalités du programme le 7 avril 2015 au plus tard.

Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme. Le programme ne peut démarrer que 5 jours de bourse après avoir informé la société gestionnaire sans pour autant modifier la date de fin de programme.

V. FINANCEMENT DU PROGRAMME

SALAFIN prévoit d'assurer le financement du présent programme de rachat d'actions par la mobilisation de sa trésorerie disponible ainsi que par les concours bancaires éventuellement et ce, aux conditions du marché. Au 30/06/2014, la trésorerie disponible de SALAFIN se monte à K MAD 20.

VI. MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

SALAFIN envisage de confier la gestion et l'exécution du programme de rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé, objets de la présente notice d'information à BMCE Capital Bourse.

Lorsqu'une opération sur titres a un impact sur le nombre d'actions ou leur nominal, comme une augmentation de capital, ou une division ou regroupement d'actions, SALAFIN prend, à l'avance, les dispositions nécessaires afin de faire valider par son Assemblée Générale et le CDVM, les nouvelles caractéristiques du programme et en informe à l'avance BMCE Capital Bourse afin d'éviter toute interruption du programme de rachat.

Le programme de rachat en vue de régulariser le marché de l'action consiste à intervenir sur le marché par l'émission d'ordre d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire la volatilité et les variations excessives du cours de l'action.

Le rachat d'actions en vue de régulariser le marché intervient également en cas de liquidité de l'action s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours. L'intervention de la société de bourse ne doit pas entraver le bon fonctionnement du marché. L'exécution du programme de rachat ne doit pas non plus induire en erreur sur le marché de l'action notamment sur l'identité, la qualité ou les intentions des acheteurs ou vendeurs.

Les opérations d'achat et de vente se feront en fonction des situations du marché par BMCE Capital Bourse, selon le mandat de gestion couvrant le programme de rachat et le contrat de liquidité lui étant adossé, confié par SALAFIN, représentée par son Président du Directoire, Mr Aziz CHERKAoui et ratifié en date du 12 mars 2015 pour une durée de 18 mois à compter de la date de début dudit programme.

BMCE Capital Bourse doit être seule juge des mouvements et des montants d'intervention sur le marché dans le cadre du programme de rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé. Le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

SALAFIN s'engage également à ne pas initier d'ordre de bourse en application du programme de rachat ni de donner des instructions de nature à orienter les interventions de BMCE Capital Bourse.

Dans le cadre du programme de rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé, BMCE Capital Bourse est libre de prendre l'initiative de réaliser des transactions à l'achat et la vente des actions SALAFIN, sous réserve notamment du respect:

- Du cadre légal et réglementaire régissant les rachats d'actions en Bourse ;
- Des prix d'intervention votés par l'Assemblée Générale ;
- Des conditions fixées par l'Assemblée Générale ;
- Du montant des réserves facultatives de SALAFIN si ces dernières deviennent inférieures au montant maximal à engager par la société ;
- Des dispositions de l'article 279 de la loi sur la SA.

Toutefois, SALAFIN a la faculté de limiter, par voie d'avenant express, dûment signé par les parties, l'étendue des pouvoirs délégués à BMCE Capital Bourse, moyennant le respect par SALAFIN d'un délai d'information de deux jours ouvrés préalablement à la date de prise d'effet de cette limitation de pouvoirs. Dans cette situation, SALAFIN devra informer sans délais le CDVM et la Bourse de Casablanca.

BMCE Capital Bourse est tenu :

- D'établir et de transmettre au Mandant un état quotidien des transactions réalisées dans le cadre du Programme de Rachat et du contrat de liquidité qui lui est adossé (lieu d'exécution, date de

l'opération, date de règlement, sens de l'opération (achat ou vente), cours d'exécution, montants bruts, commissions de la société de bourse, commissions Bourse de Casablanca (Montant TVA et montant nets) ;

- D'établir et de transmettre au Mandant une analyse mensuelle du marché des actions SALAFIN de telle manière à permettre au Mandant d'apprécier la régularisation dudit marché ;
- De tenir un registre des transactions permettant de suivre l'exécution du programme de rachat et du contrat de liquidité lui étant adossé, autorisés par l'AG. Ce registre indique l'ordre chronologique desdites transactions notamment les mentions suivantes :
 - La date et l'heure de la transaction ;
 - Le cours et le sens de la transaction ;
 - Le nombre d'actions objet de la transaction ;
 - Le coût total de l'opération ;
 - La fraction du capital social représentée par les actions objet de la transaction et en cumul.
- De transmettre au Mandant, au CDVM et à la Bourse de Casablanca, en temps utiles, tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'Opération.

Dans le délai de 7 jours après la fin de chaque mois, SALAFIN informe le CDVM des transactions exécutées sur l'action (date, volume et prix par action) pour le compte de ses dirigeants et de toutes autres personnes morales que ledit émetteur contrôle au sens de la loi sur la SA.

VII. CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article « I.4.18 bis » de la circulaire du CDVM - version janvier 2012, modifiée le 1^{er} octobre 2014, l'émetteur peut mettre en place un contrat de liquidité adossé au programme de rachat sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- L'option d'un contrat de liquidité est explicitement autorisée par l'Assemblée Générale du 3 avril 2015 ;
- Le contrat de liquidité ne peut porter sur un pourcentage excédant 20% du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale. SALAFIN compte engager à cet effet un maximum de 23 945 actions dans le cadre du contrat de liquidité, soit 1% du capital de la société ;
- Le compte titres affecté au contrat de liquidité doit impérativement être soldé au plus tard à la fin du programme de rachat, soit le 13 octobre 2016;
- Le contrat de liquidité doit être géré dans un compte distinct.

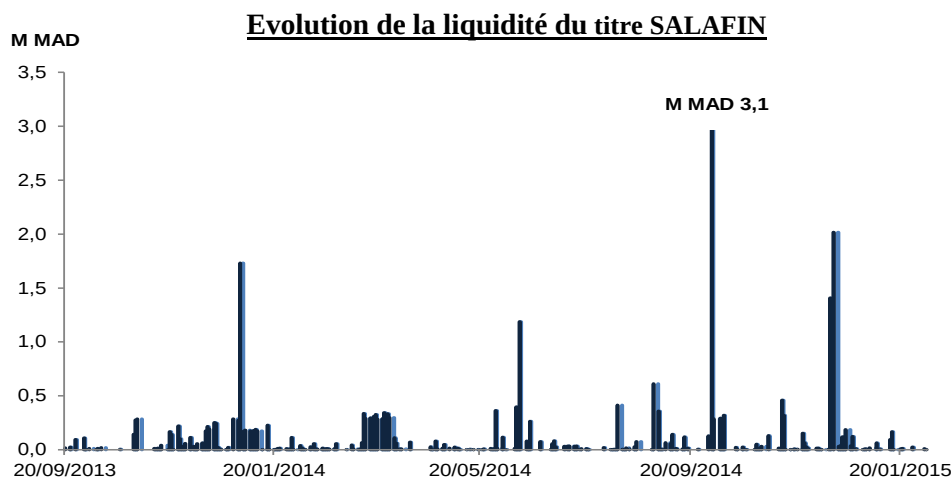
De même, et conformément à l'Article « I.4.18 ter » de la même circulaire, l'exécution du contrat de liquidité doit respecter les principes suivants :

- **Le principe d'indépendance** : La personne en charge du contrat de liquidité doit être distincte de celle en charge du programme de rachat. A aucun moment, il ne peut y avoir d'entente entre lesdites personnes pour leurs interventions sur la valeur ;

- **Le principe de permanence :** Il doit se traduire par une fréquence minimale de présence sur le carnet d'ordres, d'au moins 50% du nombre de séances de cotation durant le programme de rachat ;
- **Le principe de présence :** La société de bourse doit assurer une présence sur le carnet d'ordres de SALAFIN par des ordres d'achat et de vente portant sur au moins 50 actions par sens (achat et vente) ;
- **Le principe d'une fourchette achat/vente maximale :** La fourchette s'entend limite supérieure /limite inférieure telle que définie dans le cadre du programme de rachat, soit [MAD 500 ; MAD 800]. De plus, BMCE Capital Bourse s'engage à respecter un *spread* quotidien maximal entre les cours à l'achat et à la vente plafonné à 4% ;
- **Le principe de non accumulation :** Le contrat de liquidité ne doit pas avoir pour objectif l'accumulation d'un stock de titres.

VIII. ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE

1. Évolution de la liquidité :



Source : BMCE Capital Research

Du 20 septembre 2013 date de démarrage de son dernier programme de rachat au 5 février 2015, les échanges sur le titre SALAFIN se sont montés à 47 999 actions, pour un volume de M MAD 27,1 au cours moyen pondéré -CMP- de MAD 564. Le coefficient de liquidité¹ s'établit ainsi à 10,7%.

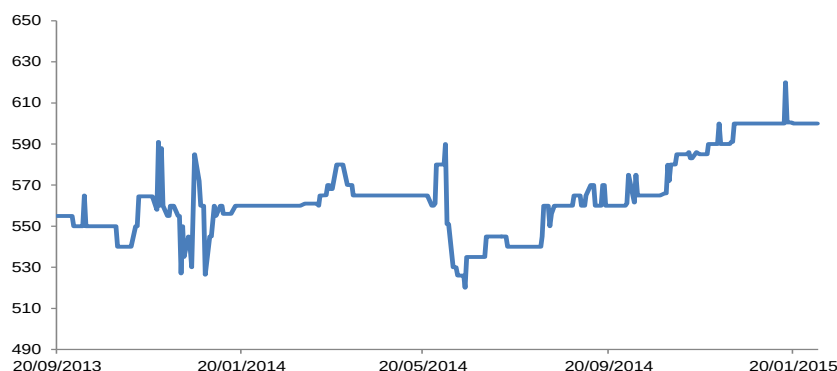
La moyenne quotidienne des volumes traités s'établit à K MAD 79,8, correspondant à 142 titres négociés en moyenne par séance. Signalons que ce flux transactionnel a été intégralement réalisé sur le Marché Central.

Au cours de cette période, le volume maximum par séance a été de M MAD 3,1 enregistré le 2 octobre 2014, soit 5 529 titres SALAFIN échangés à un cours moyen de MAD 561.

Pour sa part, le taux de cotation² sur la période d'observation de l'action SALAFIN ressort à 67,8%. En effet, le nombre de jours de cotation du titre SALAFIN s'élève à 230 jours contre 339 jours de Bourse.

¹ Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre le nombre d'actions échangées et le nombre de titres composant le flottant en Bourse (448 525 actions au 17/06/2014).

Evolution du cours de SALAFIN



Source : BMCE Capital Research

2. Évolution du cours et de la volatilité :

a- Evolution du cours :

Entre le 20 septembre 2013 et le 5 février 2015, le cours moyen pondéré de la valeur SALAFIN ressort à MAD 564 avec un minimum de clôture de MAD 520 enregistré le 17/06/2014 et un maximum de MAD 620 réalisé le 15/01/2015.

En MAD	CMP	Min	Max
1 mois	608	600	620
3 mois	593	583	620
6 mois	577	540	620
9 mois	569	520	620
12 mois	569	520	620
Depuis le 20/09/2013	564	520	620

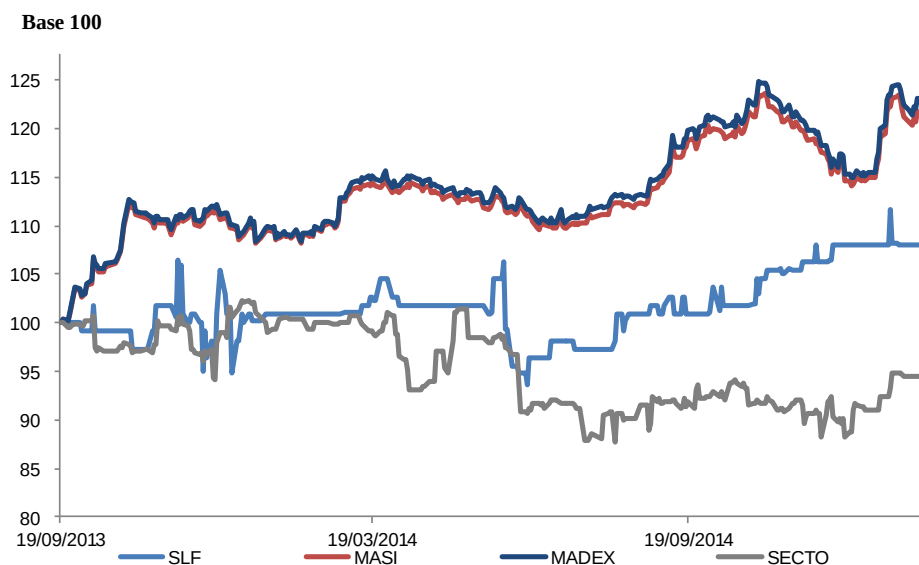
Nb : Min et Max de clôture

Source : BMCE Capital Research

Au cours de cette période, SALAFIN a sous-performé le marché, laissant apparaître une performance de +8,1% pour SALAFIN à MAD 600 en date du 5 février 2015, contre des bénéfices respectifs de +22,3% à 10 259,16 points pour le MASI, de +23,7% à 8 416,72 points pour le MADEX et des pertes de -9,8% à 9 312,78 points pour son indice sectoriel.

² Le taux de cotation est le rapport entre le nombre de séances cotées et le nombre de jours de Bourse sur la période du 20 septembre 2013 au 5 février 2015.

Evolution comparée de SALAFIN, du MASI, MADEX et le l'indice



Source: BMCE Capital Research

b- Evolution de la volatilité :

La volatilité historique du titre SALAFIN retracée dans le tableau ci-dessus, traduit des fluctuations plus importantes que celles de ses indices de référence.

Volatilité	SALAFIN	MASI	MADEX	Secteur
1 mois	15,5%	11,4%	11,8%	13,9%
3 mois	11,1%	9,6%	10,2%	15,7%
6 mois	13,2%	8,5%	9,0%	15,8%
9 mois	15,3%	7,7%	8,1%	15,8%
12 mois	13,7%	7,3%	7,8%	15,3%
Depuis le 20/09/2013	19,4%	8,0%	8,4%	15,1%

Source : BMCE Capital Research

En effet, entre le 20 septembre 2013 et le 5 février 2015, la volatilité se situe à 19,4% pour SALAFIN contre 8% pour le MASI, 8,4% pour le MADEX et 15,1% pour l'indice sectoriel.

La volatilité historique sur 1 mois glissant ressort, pour sa part, à 15,5% pour SALAFIN comparativement à 11,4% pour l'indicateur de toutes les valeurs cotées, à 11,8% pour l'indice des valeurs du continu et à 13,9% pour l'indice sectoriel.

Notons que la volatilité historique est obtenue par l'écart type des variations quotidiennes du cours de l'action, multiplié par la racine carrée du nombre de jours considérés. De manière générale, la formule est la suivante :

$$VH = \sqrt{250} * \sqrt{\frac{1}{N-1} \sum_{t=1}^t (R_t - \bar{R})^2}$$

Avec :

VH est la volatilité historique annualisée, sur une base d'un an, soit 250 séances boursières.

N : Nombre de performances calculées pendant la période.

$\overline{R}$: Moyenne des rendements

R_t : Variation quotidienne des cours de l'action entre la date t et à la date $t-1$

3. Tracking du cours du titre SALAFIN:

Du 20 septembre 2013 au 5 février 2015, les quantités moyennes mensuelles transigées sur le titre SALAFIN oscillent entre un minimum de 24 titres transigées au cours du mois de février 2014 à un CMP mensuel de MAD 560 et un maximum de 358 titres échangés durant le mois d'octobre 2014 à un CMP mensuel de MAD 565.

SEANCE	CMP	Plus bas*	Plus haut*	Quantité moyenne
2013				
Octobre	545	540	565	54
Novembre	556	540	591	110
Décembre	545	526	585	309
2014				
Janvier	560	555	560	147
Février	560	560	560	24
Mars	571	560	580	328
Avril	566	565	570	27
Mai	562	560	580	41
Juin	530	520	590	193
Juillet	543	540	545	36
Août	560	540	565	117
Septembre	567	560	570	74
Octobre	565	560	580	358
Novembre	586	580	590	115
Décembre	593	590	600	305
2015				
Janvier	608	600	620	33

*Sur la base des cours de clôture

Source : BMCE Capital Research

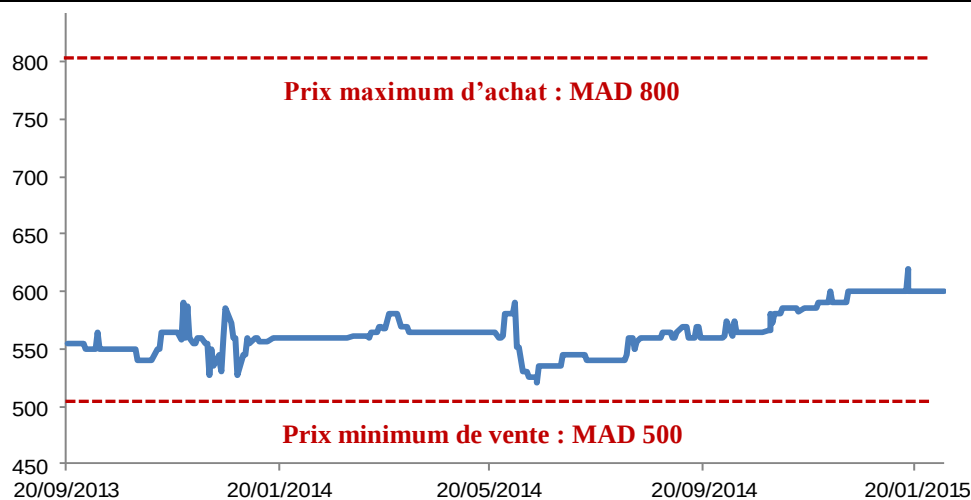
4. Éléments de fixation de la fourchette :

Partant de la volonté de SALAFIN de pouvoir agir sur le cours afin de limiter l'amplitude des variations du cours du titre en Bourse, le prix minimum d'achat a été fixé à MAD 500. En effet, ce seuil avoisine le minimum de clôture enregistré par l'action SALAFIN durant la période d'études qui est de MAD 520.

Après avoir fixé le prix minimum d'achat à MAD 500 et compte tenu de l'évolution historique du cours du titre SALAFIN, le prix maximum de vente a été défini à MAD 800, niveau qui semble présenter un *upside* de 60% par rapport au prix minimum d'intervention.

En conclusion, la nouvelle fourchette proposée pour le programme de rachat de l'action SALAFIN est de [MAD 500 ; MAD 800]. Cette fourchette serait adéquate pour permettre à SALAFIN d'intervenir sur le marché pour réguler le cours de son titre.

Fourchette d'intervention dans le cadre du Programme de Rachat de SALAFIN



Source : BMCE Capital Research

5. Programmes de rachat précédents :

Les précédents programmes de rachat lancé par SALAFIN depuis le 17 février 2009 présentait les caractéristiques suivantes :

a – Programme I :

▪ Titres concernés :	Actions SALAFIN
▪ Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :	
<i>Prix maximum d'achat et de vente:</i>	MAD 850
<i>Prix minimum d'achat et de vente :</i>	MAD 550
▪ Nombre maximum d'actions à détenir :	118 627 actions
▪ Part maximale du capital à détenir :	5,0% du capital
▪ Montant Maximal à engager	MAD 100 832 950
▪ Calendrier :	Date de début du programme : 17 février 2009 Date de fin du programme : 16 août 2010

Source : BMCE Capital Bourse

En 2009, SALAFIN a constaté une provision de M MAD 1,03 sur les moins-values du portefeuille actions détenu dans le cadre du Programme de rachat tandis qu'en 2010 SALAFIN a constaté une reprise des provisions d'un montant de M MAD 1,03. Au terme ce programme, la société détenait 9 178 actions, soit 0,4% du capital.

b – Programme II :

▪ Titres concernés :	Actions SALAFIN
▪ Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :	
<i>Prix maximum d'achat :</i>	MAD 850
<i>Prix minimum de vente :</i>	MAD 550
▪ Nombre maximum d'actions à détenir :	118 627 actions
▪ Part maximale du capital à détenir :	4,95% du capital
▪ Montant Maximal à engager :	MAD 100 832 950
▪ Calendrier :	Date de début du programme : 17 août 2010 Date de fin du programme : 16 février 2012

Source : BMCE Capital Bourse

Au 31/12/2011 une provision de K MAD 514 a été constatée sur les actions détenues dans le cadre du programme de rachat alors qu'au 31/12/2012, aucune écriture de provision ni de reprise n'est enregistré sur les actions du PRS. Ainsi, à cette date, le stock des provisions est de K MAD 514. A terme de cette période, SALAFIN détenait 21 370 actions, soit 0,89% du capital.

b – Programme III :

▪ Titres concernés :	Actions SALAFIN
▪ Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :	
<i>Prix maximum d'achat :</i>	MAD 800
<i>Prix minimum de vente :</i>	MAD 500
▪ Nombre maximum d'actions à détenir :	119 724 actions
▪ Part maximale du capital à détenir :	5,0% du capital
▪ Montant Maximal à engager :	MAD 95 779 200
▪ Calendrier :	Date de début du programme : 13 mars 2012 Date de fin du programme : 12 septembre 2013

Source : BMCE Capital Bourse

Au 31/12/2012 le stock de provisions est de K MAD 514 sur les actions détenues dans le cadre du programme de rachat. A la fin de ce programme, SALAFIN détenait 61 841 actions, soit 2,58% du capital.

b – Programme IV :

▪ Titres concernés :	Actions SALAFIN
▪ Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :	
<i>Prix maximum d'achat :</i>	MAD 750
<i>Prix minimum de vente :</i>	MAD 450
▪ Nombre maximum d'actions à détenir :	119 724 actions
▪ Part maximale du capital à détenir :	5,0% du capital
▪ Montant Maximal à engager :	MAD 89 793 000
▪ Calendrier :	Date de début du programme : 20 septembre 2013 Date de fin du programme : 19 mars 2015

Source : BMCE Capital Bourse

Contrat de liquidité

▪ Titres concernés :	Actions SALAFIN
▪ Fourchettes d'intervention (Prix hors frais d'achat et de vente) :	
Prix maximum d'achat :	MAD 750
Prix minimum de vente :	MAD 450
▪ Nombre maximum d'actions à détenir :	23 944 actions
▪ Part maximale du capital à détenir :	1% du capital
▪ Montant Maximal à engager :	MAD 17 958 000
▪ Calendrier :	Date de début du programme : 20 septembre 2013 Date de fin du programme : 19 mars 2015

Signalons qu'aucun stock de titres n'a été constitué au cours de la période susmentionnée au titre du contrat de liquidité

Au 31/12/2014, aucune écriture de provision ni de reprise n'est enregistré sur les actions du programme de rachat. Ainsi à cette date, le stock des provisions est de K MAD 514. Au 05/02/2015, SALAFIN détenait 4 056 actions soit 0,17% du capital.

Le tableau suivant résume les principales informations relatives aux programmes de rachat de SALAFIN depuis le 17/02/2009 et gérés par BMCE Capital Bourse en qualité de mandataire :

Caractéristiques des programmes précédents

	Programme I	Programme II	Programme III	Programme IV*
Début du programme	17-févr-09	17-août-10	13-mars-12	20-sept-13
Fin du programme	16-août-10	16-févr-12	12-sept-13	19-mars-15
Prix minimum de Vente	MAD 550**	MAD 550	MAD 500	MAD 450
Prix maximum d'Achat	MAD 850**	MAD 850	MAD 800	MAD 750
Nombre d'actions	118 627	118 627	119 724	119 724
Pourcentage du Capital	5%	4,95%	5%	5%
Montant maximal à engager	MAD 100 832 950	MAD 100 832 950	MAD 95 779 200	MAD 89 793 000
Cours le plus haut	MAD 700	MAD 720	MAD 605	MAD 620
Cours le plus bas	MAD 541	MAD 511	MAD 470	MAD 520
Cours moyen pondéré	MAD 606	MAD 609	MAD 552	MAD 564
Taux de cotation	96,50%	89,9%	84%	67,8%
Volatilité 3 mois	30,90%	30,7%	9,3%	11,1%
Volatilité 12 mois	24,50%	30,2%	27,5%	13,7%
Volatilité période	25,80%	29,9%	28,9%	19,4%
Nb actions achetées	71 255	24 892	40 811	14 025
Nb actions vendues	62 077	12 700	340	71 810
Stock début	0	9 178	21 370	61 841
Stock fin	9 178	21 370	61 841	4 056
% Capital détenu	0,40%	0,89%	2,58%	0,17%
Plus / moins-value réalisée du programme	MAD 941 090	MAD 738 670	MAD 1 408	MAD 1 746 637
Plus/ moins-value latente	-	-	-	MAD 43 828***

Source : BMCE Capital Research

*Données arrêtées au 05/02/2015.

**** Prix maximum d'achat et de vente de MAD 850 pour la période du 17/02/2009 au 31/03/2009. Pour la période du 01/04/2009 au 16/08/2010 : Prix maximum d'achat et de vente de MAD 850 et prix minimum d'achat et de vente de MAD 550.**

***** Produit du stock de titres et du solde entre le cours au 05/02/2015 et le CMP cumulé du programme de rachat depuis son démarrage de MAD 589.**

IX. INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE DE SALAFIN

L'intention de SALAFIN n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la société autre que l'enregistrement des plus ou moins-values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres. Les ajustements dus aux fluctuations des cours de l'action SALAFIN devraient avoir un impact sur les provisions de SALAFIN en cas de moins-values constatées à la clôture de l'exercice comptable.

En faisant l'hypothèse que SALAFIN acquiert tous les titres visés par le programme au prix maximum de MAD 800 et les revende tous au prix minimum de MAD 500, chaque achat et vente du nombre total d'actions autorisé dégagerait une moins-value de M MAD -35 917 200.

X. TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL

1. Traitement comptable

Les titres acquis par la société dans le cadre du programme de rachat seront considérés comme des titres de transactions.

A l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession de ces titres ou d'une partie de ces titres, le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins-value sera constatée dans les comptes du résultat sur opérations sur titres.

A la fin de chaque exercice, la comparaison de la valeur des titres en portefeuille servira de base de calcul d'éventuelles provisions des moins-values latentes.

2. Régime fiscal

Régime fiscal applicable aux profits de cession

Le rachat par SALAFIN de ses propres titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix de rachat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins-values.

-Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca sont imposables en totalité.

Régime fiscal applicable aux dividendes

Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes.

PARTIE III : PRESENTATION DE SALAFIN

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

▪ Dénomination sociale :	SALAFIN
▪ Siège social :	Zenith Millenium, immeuble 8, Sidi Maarouf – Casablanca – Maroc
▪ Téléphone :	0522 97 44 55
▪ Télécopie :	0522 97 44 77
▪ Site Web :	www.salafin.com
▪ Forme juridique :	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 promulguée par le Dahir 1-08-18 du 23 Mai 2008 et par la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006).
▪ Date de constitution :	Avril 1997.
▪ Durée de vie :	99 ans.
▪ Numéro d'Inscription au Registre de Commerce :	88 437 à Casablanca.
▪ Exercice social :	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
▪ Objet social : (Article 3 des statuts)	La Société a pour objet, dans le cadre du Dahir portant loi 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle, le Dahir portant Loi N° 1-93-211 du 04 Rébia II 1414 (21 septembre 1993) relatif à la Bourse des Valeurs, le Dahir N° 1-95-3 du 24 Chaabane 1415 (26 janvier 1995) portant promulgation de la Loi N° 35-94 relative à certains titres de créances négociables, de réaliser les activités suivantes soit directement soit à travers le contrôle de sociétés spécialisées : La réalisation de toutes opérations de financement et de crédit à la consommation, en vue de permettre ou de faciliter l'acquisition de tous objets, articles ou produits manufacturés, de tous véhicules automobiles et d'une manière générale, de tous biens de consommation à usage ménager, collectif, commercial ou industriel ; La location avec option d'achat (LOA) de véhicules de tourisme, et la réalisation de toutes opérations d'intermédiation, de gestion ou de sous-traitance dans les domaines des services financiers et de crédit, de l'assurance ou de la distribution et toute autre opération de crédit s'y rapportant et pour laquelle la société Salafin a été agréée ; La réalisation de toutes opérations de financement et de crédit ou leasing immobilier ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement, permettant ou facilitant : • L'acquisition de tous immeubles ou fractions d'immeubles et bâtiments de toute nature qu'ils soient destinés à usage industriel, commercial ou d'habitation ; ainsi que les opérations de promotions immobilières ; • L'exploitation et la mise en valeur de terrains au moyen notamment d'opérations de lotissement, viabilisation, aménagement, équipement et l'édification de toutes constructions à usage d'habitation, commercial, professionnel, industriel ou autre ; L'acquisition, l'appropriation, l'exploitation, la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la mise en valeur de ces immeubles par l'édification de logements ainsi que leurs dépendances ou annexes tels que jardins, piscines, restaurants, parkings, complexes sportifs et de toutes autres constructions et

aménagements à usage d'habitation ou commercial.

La présentation au public des opérations d'assurances, de courtage en assurance et la vente de produits de Bancassurance et d'une manière générale toutes les opérations liées au courtage et à la vente de produit en matière d'assurance ;

Les opérations de change ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement ;

L'intermédiation en matière de transfert de fonds, aussi bien nationale qu'internationale, au profit du public ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement ;

Toutes les opérations de crédit prévues ou à créer ultérieurement par le Dahir portant loi 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle et pour lesquelles elle a obtenu préalablement l'agrément conformément aux dispositions dudit Dahir ;

La réalisation des opérations d'appel public à l'épargne notamment à travers l'émission de titres de créances négociables tels que les bons des sociétés de financement, l'émission d'obligations ou tout autre titre ou instrument financier ou autres, existants ou à créer par la Loi ou les règlements en vigueur ou futurs ;

La prise de toutes participations directes ou indirectes dans toutes opérations, entreprises, syndicats, associations et sociétés, existantes ou en formation, ayant un objet similaire ou connexe au sien ;

L'acquisition, la prise à bail et l'équipement de tous immeubles et locaux nécessaires ou simplement utiles aux opérations sociales ;

Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités sus-énoncées, ou susceptibles de favoriser le développement de la société.

▪ **Capital social au 31/12/2014**

Au 31 décembre 2014, le capital social de Salafin s'établit à 239 449 700 MAD composé de 2 394 497 actions d'une valeur nominale de 100 MAD.

▪ **Documents juridiques :**

Les documents juridiques de la société énumérés dans les articles 141, 145 et 146 de la loi 20-05, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de SALAFIN.

▪ **Liste des textes législatifs applicables:**

Textes régissant SALAFIN de par sa forme juridique :

- La loi n°17/95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la loi n°20-05.

Textes régissant SALAFIN de par son activité :

- Le Dahir n°1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et organismes assimilés et de leur contrôle ;
- L'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation du 29/09/2006 déterminant le taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédit ;
- La circulaire de Bank Al Maghrib n°19/g/06 du 23/10/2006 relative au taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédit ;

Textes régissant SALAFIN de par sa cotation à la bourse de Casablanca :

- Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00 et 52-01 ;

- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre 2004 et par l'arrêté n°1268-08 du 07/07/2008 ;
- Le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n°23-01, 36-05 et 44-06 ;
- Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété par la loi n°43-02 ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;
- Règlement général du CDVM approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances numéro 822-08 du 14 avril 2008.

Textes régissant SALAFIN de par son émission de BSF :

- Les dispositions de la loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Régime fiscal depuis le 1^{er} janvier 2008 : | <p>Selon la loi de finances 2008, SALAFIN est soumise à l'impôt sur les sociétés de 37,0% et à une TVA de 10,0% sauf pour les opérations de location avec option d'achat qui sont soumises à une TVA de 20,0%.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tribunal compétent en cas de litige : | <p>Tribunal de Commerce de Casablanca.</p> |

II. ACTIVITE & ORGANISATION

1. Historique de SALAFIN :

1997	Création de la société sous la dénomination « SALAFIN » avec pour objet, la réalisation de toutes opérations de financement et de crédit à la consommation ; Démarrage effectif de l'activité en juillet, lancement du crédit Convention et commercialisation des premiers Packages Automobiles « BMCE SALAFAUTO ».
1998	Ouverture de trois desks situés au sein d'agences BMCE à Rabat, Marrakech et Agadir.
1999	Lancement de la carte de crédit « OXYGEN », au profit de la clientèle de BMCE Bank ; Inauguration du desk de Tanger ; Multiplication des packages automobiles.
2000	Commercialisation d'une formule innovante de financement automobile sur le marché : la Location avec Option d'Achat à travers le produit « LOCASALAF » ; Extension de l'offre « OXYGEN » aux clients non affiliés à BMCE Bank ; Prise de participation de SALAFIN dans le capital de la société SUPERDIPLO Maroc S.A., filiale du groupe espagnol SUPERDIPLO Espagne, à hauteur de 25% du capital social.
2001	Lancement d'une formule de crédit destinée aux fonctionnaires : « SALAFWADIF » ; Développement du réseau de distribution direct et indirect via l'ouverture de deux agences à Rabat et Casablanca, et la signature, avec des correspondants, d'accords de partenariat qui portent sur la commercialisation du crédit personnel non affecté et sur le crédit aux fonctionnaires de l'Etat, en contrepartie d'une rémunération ; Abandon progressif du crédit Convention Entreprises ; Lancement du plan d'options au profit du personnel encadrant.
2002	Ouverture d'un Desk SALAFIN à Fès ; Lancement d'un nouveau crédit destiné au financement des primes d'assurances automobiles en partenariat avec AL WATANIYA ; Caravane commerciale organisée dans les villes de Fès, Marrakech, Agadir et Tanger ; Cession de la participation de SALAFIN dans le capital de la société SUPERDIPLO, super marché ; Prise de participation de 10% dans le capital de la société HYPER, supermarché (enseigne Label'vie).
2003	Lancement d'une formule de crédit non affecté « SALAFDIRECT » ; Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants, à travers l'émission de 3 000 actions nouvelles ; Extension de l'objet social de SALAFIN par l'AGE du 28 mai 2003 aux activités de leasing immobilier, aux opérations de change, etc. ; Transfert du siège social, à compter du 30 juin 2003, au Zénith Millenium, Immeuble 8 – Sidi Maârouf à Casablanca.
2004	Lancement de la carte OXYGEN Internationale - première carte de crédit internationale destinée aux particuliers au Maroc ; Développement du concept de cartes privatives.
2005	Crédit levier en partenariat avec DAR TAWFIR pour l'OPV de LYDEC ; Au 31 décembre 2005, SALAFIN compte plusieurs accords de partenariats dans le cadre du développement de son activité, essentiellement dans le secteur de l'automobile (près de 130 concessionnaires auto). Adoption d'une nouvelle orientation stratégique qui vise à diversifier le portefeuille produits de la société en diminuant la part de la LOA et en augmentant la part des crédits personnels. Lancement de la première formule de crédits électroménagers en partenariat avec Hyper S.A.
2006	Lancement du projet Gestion des Crédits Immédiats BMCE Bank ; Création d'un département « Etudes et Scoring » ; Création d'un pôle de service après-vente ; Aboutissement du projet Gestion Electronique des Données (GED) initié en 2004 et visant à la numérisation de tous les dossiers de crédits. Les chargés de clientèle disposent, dorénavant, des dossiers en ligne ; Lancement en avril 2006 du crédit CMR, crédit personnel non affecté octroyé aux retraités affiliés à la Caisse Marocaine de Retraite (CMR). Ce projet entre dans le cadre du protocole d'accord signé avec la CMR en 2005 ; Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants, à travers l'émission de 4 800 actions nouvelles.

2007	Suppression du crédit électroménager – lancé en partenariat avec Hyper S.A – de la gamme de produits de SALAFIN ; Cession de la totalité des parts détenues dans le capital de la société Hyper S.A ; Démarrage du Crédit Immédiat ; Démarrage de la Convention de Distribution SALAFIN- BMCE Bank ; Introduction de SALAFIN à la Bourse de Casablanca.
2008	Passage de la TVA sur les opérations de LOA de 10 à 20 % (Loi de Finance 2008) ; Lancement du produit Easy-Latitudes en partenariat avec DarTawfir ; Lancement de la carte de crédit FLEXY, en partenariat avec BMCE Bank ; Mise en place d'une plateforme de gestion de recouvrement SALAFIN –BMCE Bank pour la clientèle des particuliers.
2009	Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants à travers l'émission d'actions nouvelles pour un montant de M MAD 7,8.
2010	Lancement du produit de type alternatif : Mourabaha Auto ; Lancement d'un crédit personnel destiné aux retraités du secteur privé en partenariat avec la CIMR ; Introduction du score comportemental ; Ouverture d'une agence à Salé ; Développement des synergies avec BMCE Bank à travers : ▪ Le Crédit Personnel, non régi par les conventions entreprises, qui sera élargi à une clientèle particulière conventionnée entre la banque et l'employeur à partir de juin 2010 ; il s'agit des entreprises de taille petite et moyenne uniquement. ▪ Un accord a été arrêté avec la banque pour la mise en place d'une plate-forme dédiée à la gestion des opérations de back-office de tous les crédits aux particuliers de la banque. Renforcement du réseau propre SALAFIN à travers la mise en place de conventions et partenariats commerciaux avec certaines marques automobiles, couplées à des formules dédiées au financement des stocks des distributeurs desdites marques.
2011	▪ Lancement de la carte Internet (permet de réaliser des achats à l'international à concurrence de 10 000 Dh par porteur) ; ▪ Mise en place de la plateforme Back Office BMCE de gestion des risques opérationnels par SALAFIN, pour les crédits à la consommation de la Banque (juin 2011) ; ▪ Développement des activités Fees³ Business de SALAFIN, à travers le développement de partenariats avec des loueurs automobile locaux d'une part et avec des acteurs internationaux d'autre part ; ▪ Ouverture d'un Desk à Nador (mai 2011) et d'un à Tetouan (octobre 2011).
2012	▪ Concrétisation du partenariat avec Bank of Africa portant sur le financement automobile et la gestion du risque et du contentieux ; ○ Lancement du « Prêt Ma Voiture » au sein de BOA Sénégal, site pilote du projet ; ○ Refonte des stratégies de recouvrement (Système d'information compris) au sein de BOA Sénégal et de BOA Bénin. ▪ Suspension de la convention signée avec Dar Tawfir, suite à la transformation en banque universelle, pour la gestion des crédits leviers (décision d'internaliser l'ensemble des processus au sein de Dar Tawfir) ▪ Partenariat amorcé avec BMCE Capital Bourse pour la mise en place du crédit levier boursier Cash Invest ; ▪ Concrétisation du partenariat avec LOCASOM pour la gestion de la LLD (Location Longue Durée) aux particuliers. ▪ Lancement du Prêt hypothécaire « Damana Salaf » ; ▪ Lancement d'un nouveau canal de distribution : l'agence Internet. ▪ Création d'une cellule d'investigation au sein du pôle curatif ; ▪ Institutionnalisation des actions de représentation automatique à la banque, des échéances impayées afin d'optimiser le recouvrement de 1^{er} niveau.

³ Services rendus pour le compte de tiers notamment des prestations de recouvrement et de traitement de dossiers de crédit.

2013	• Continuité du partenariat avec Bank of Africa (initié en 2011) et mise en œuvre de nouveau sites de la banque pour le volet financement d'une part et le volet recouvrement d'autre part ; • Innovation Produit : • Lancement en exclusivité au Maroc de deux cartes dédiées au paiement sur Internet aussi bien au Maroc qu'à l'étranger : ✓ WEBSALAF : première carte de crédit avec des remboursements étalés sur 3, 6 ou 10 fois ; ✓ Easy Shop : carte prépayée. • Concrétisation du prêt hypothécaire « Damana Salaf » ; • Lancement d'une offre de financement des véhicules d'occasion Auto Occasion ; • Migration de la carte OXYGEN vers les normes EMV⁴. • Montée en puissance de l'agence Internet (démarrage en décembre 2012) ; • Synergies BMCE : • Lancement du produit BMCE Auto pour le financement auto ; • Mise en place par SALAFIN d'un <i>scoring</i> d'octroi de la clientèle <i>Retail</i> de la BMCE. • Gestion du risque : Mise en place de grilles de score comportemental.
2014	• Lancement de la carte oxygen Gold ; • Signature d'une convention de crédit levier avec BMCE BANK ; • Refonte des stratégies de recouvrement de BOA Kenya dans le cadre du partenariat initié en 2012 avec le groupe Bank of Africa ; • Concrétisation d'un partenariat avec MAGHREBAIL portant sur la refonte de sa stratégie de recouvrement (système d'information compris) ; • Développement des synergies avec le Groupe BMCE à travers le lancement : • Changement au niveau du Management de SALAFIN ;

⁴ Europay Mastercard Visa, abrégé par le sigle EMV, est depuis 1995 le standard international de sécurité des cartes de paiement (cartes à puce).

2. Activité de SALAFIN

2-1 Nature de l'activité et portefeuille de produits commercialisés :

La gamme de produits commercialisés par la société se subdivise ainsi en quatre familles :

Famille de produit	Produit	Année de lancement	Commentaire
Financement automobile	SALAF AUTO	1997	Un crédit affecté destiné au financement de tous types de véhicules neufs.
	LOCASALAF	2000	Une formule de financement de véhicules de tourisme neufs destinée aux particuliers et aux personnes morales et qui correspond au produit LOA.
	MOURABAHA AUTO	2010	Une formule s'inscrivant dans le cadre des produits alternatifs. Celle-ci est destinée au financement automobile. Ainsi, SALAFIN à la demande de son client, procédera à l'acquisition de la voiture en vue de la lui revendre à son coût d'acquisition majorée d'une rémunération convenue à l'avance.
	LOA+	2011	Un traitement comptable du produit LOCASALAF permettant d'optimiser le coût de financement au profit du client. En effet, le dépôt initial, qui est considéré comme étant un loyer au niveau du produit LOA classique, est transféré dans le compte dépôt ce qui permet une économie de TVA significative. Toutefois, ce produit a été arrêté en décembre 2012 du fait de la modification de la Loi de Finance, introduisant une taxe sur les cessions de biens d'occasion
	BMCE AUTO	2013	Dans le cadre du renforcement des synergies groupe, SALAFIN a créé avec BMCE Bank un produit de financement de l'acquisition des voitures
	AUTO OCCASION	2013	Formule permettant de financer l'acquisition de véhicules d'occasion
Personnel	SALAFWADIF	2001	Un crédit réservé aux fonctionnaires entrant dans le cadre de la convention signée avec la Paierie Principale du Royaume.
	SALAFDIRECT	2003	Un crédit à la consommation pour les salariés et retraités du secteur privé et aux professions libérales.
	CMR	2006	Une formule de financement destinée aux retraités de la fonction publique.
	CIM	2007	Les produits CIM sont des produits SALAFIN commercialisés par la BMCE. En 2007, dans le cadre de la convention, la production de ces produits était gérée par la BMCE. Aujourd'hui, SALAFIN gère la production et l'encours des produits CIM.
	CIMR	2010	Une formule dédiée aux salariés du secteur privé affiliées à la CIMR.
Revolving	OXYGEN	1999	Une carte de crédit alimentée d'une réserve d'argent mise à la disposition des clients qui peut être utilisée auprès des commerçants affiliés au réseau « Visa », ou en tant que carte de retrait.

Autres activités	CREDIT BOURSIER	LEVIER	2004	Cette formule de financement met à la disposition d'une personne physique une ligne de crédit revolving garantie par son portefeuille de titres (actions, obligations). Ce produit est comparable à Easy Latitudes qui, lui, est né d'un partenariat avec Dar Tawfir. Il est à noter que, pour ces deux produits, les titres mis en garantie ne peuvent être vendus avant la désactivation par SALAFIN de la réserve Revolving y afférente.
	FLEXY		2008	La carte FLEXY est une carte permettant le retrait et le paiement à hauteur de la ligne de crédit attribuée utilisable au Maroc et à l'étranger et offrant des services au niveau du guichet automatique BMCE.
	FEE-BUSINESS		2009	Services rendus par SALAFIN pour le compte de tiers notamment en matière de prestations de recouvrement et de traitement de dossiers de crédit.
	DAMANA SALAF		2012	Crédit hypothécaire destiné aux particuliers pour le financement de projets personnels
	CASH INVEST		2012	Crédit levier boursier en partenariat avec BMCE Capital Bourse
	WEB SALAF		2013	Carte de crédit avec des remboursements étalés sur 3, 6 ou 10 fois
	EASY SHOP		2013	Carte prépayée pour la réalisation de paiements sur internet

2-2 Evolution de l'activité sur les 2 dernières années :

VENTILATION DES FINANCEMENTS OCTROYES PAR PRODUIT 2012-2013 (PRODUCTION BRUTE)

	2012		2013		Var. 13/12
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	
Crédit Automobile	672	55,70%	587	49,30%	-12,70%
Salaf Auto	119	9,90%	107	9,00%	-10,10%
LocaSalaf	509	42,20%	459	38,60%	-9,70%
Auto Morabaha	44	3,60%	20	1,70%	-54,00%
Crédit Revolving	50	4,10%	51	4,30%	1,80%
Crédits Personnels	485	40,20%	552	46,40%	13,90%
Salafwadif	153	12,60%	157	13,20%	2,80%
Salafdirect	55	4,50%	95	8,00%	73,10%
CMR	29	2,40%	43	3,60%	45,70%
CIM (Crédit Immédiat)	236	19,40%	243	20,40%	3,00%
CIMR	12	1,00%	15	1,30%	2,17%
Total	1 207	100,00%	1190	100,00%	-1,40%
Part de marché	8,60%		8,70%		

Source : SALAFIN

2012 vs. 2013 :

La production totale des crédits a connu un recul de 1,4% en 2013 s'établissant ainsi à M MAD 1 190 contre M MAD 1 207 à fin 2012 avec toutefois une légère amélioration des parts de marché à 8,7% (vs. 8,6% en 2012). Cette évolution est liée à la combinaison des facteurs suivants :

- La baisse de la production des crédits automobile de 12,7% à M MAD 587 (vs. M MAD 672 à fin 2012) découlant du recul de 9,7% de LocaSalaf qui s'établit à M MAD 459 contre M MAD 509 en 2012 et du produit Mourabaha de -54,0% à M MAD 20 contre M MAD 44 à fin 2012. De plus, Salaf auto affiche un recul de 10,1% sur la période étudiée à M MAD 107. Le segment des crédits automobile représente un poids relatif de 49,3% des financements de l'exercice 2013 (vs. 55,7% en 2012) ;
- La croissance de la production des crédits personnels de 13,9% passant ainsi de M MAD 485 en 2012 à M MAD 552 à fin 2013. Le segment des crédits personnels draine à lui seul plus de 46,4% des financements octroyés par SALAFIN au titre de l'exercice 2013 (vs. 40,2% en 2012) ;
- L'activité Revolving reste stable et s'établit, pour sa part, à M MAD 51.

2013 vs. S12014 :

VENTILATION DES FINANCEMENTS OCTROYES PAR PRODUIT 30/06/13 – 30/06/14 (PRODUCTION BRUTE)

	30/06/2013		30/06/2014		Var. S1 14/ S1 13
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	
Crédit Automobile	288	51,43%	308	51,15%	6,94%
Salaf Auto	54	9,64%	48	7,90%	-11,11%
LocaSalaf	222	39,64%	257	42,61%	15,77%
Auto Morabaha	12	2,14%	4	0,65%	-66,67%
Crédit Revolving	19	3,39%	11	1,89%	-42,11%
Crédits Personnels	253	45,18%	283	46,96%	11,86%
Salafwadif	65	11,61%	64	10,64%	-1,54%
Salafdirect	42	7,50%	38	6,29%	-9,52%
CMR	24	4,29%	22	3,62%	-8,33%
CIM (Crédit Immédiat)	114	20,36%	130	21,62%	14,04%
CIMR	8	1,43%	6	1,06%	-2,5%
DS (Daman Salaf)	0	0	22	3,72%	
Total	560	100,00%	603	100,00%	7,68%

Source : SALAFIN

Au terme du S1 2014, SALAFIN affiche une hausse de sa production globale de 7,68% à M MAD 603 intégrant :

- Une augmentation de la production des crédits automobile de 6,9% à M MAD 308 essentiellement attribuable à l'amélioration de 15,8% de la production de LOCASALAF à M MAD 257. Ce segment représente un poids relatif de 51,2% des financements au 1^{er} semestre 2014 (vs. 51,4% au S1 2013) ;
- Une croissance de la production des crédits personnels de 11,9% au 30/06/14 à M MAD 283, représentant près de 47% des financements octroyés par SALAFIN au titre du 1^{er} semestre 2014 (vs. 45,2% au S1 2013) ;
- Une appréciation des crédits *Revolving* de 42,1% à M MAD 11, soit 1,9% de la production globale (vs. 3,4% au S1 2013).

3. Appartenance au Groupe BMCE

3-1 *Présentation succincte de BMCE Bank:*

BMCE Bank a été créée par les Pouvoirs Publics le 1^{er} Septembre 1959. La mission essentielle confiée alors à cette banque, outre une activité bancaire dite classique, était de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc.

BMCE au 30/06/2014

Dénomination sociale :	Banque Marocaine du Commerce Extérieur, BMCE Bank.
Siège social :	140, avenue Hassan II, Casablanca.
Capital social :	MAD 1 794 633 900 composé de 179 463 390 actions d'une valeur nominale de MAD 10.
Nombre d'actions/droits de vote détenus dans SALAFIN :	1 793 660 actions soit 74,91% au 30/06/2014
PNB au 30/06/2014 (consolidé)	K MAD 5 598 081
RNPG au 30/06/2014	K MAD 901 591
Total Bilan au 30/06/2014	K MAD 237 538 765

3-2 *Place occupée par SALAFIN au sein du groupe BMCE :*

SALAFIN gère pour le compte de BMCE Bank des cartes de crédit (à différencier des cartes de débit⁵) et l'activité Crédits Personnels pour le segment des salariés des secteurs publics et privés, n'entrant pas dans le cadre des conventions avec les employeurs.

3-3 *Nature des relations et synergies entre SALAFIN et BMCE BANK :*

Plusieurs synergies sont mises en place avec BMCE Bank. Il s'agit notamment de :

- La présence de desks SALAFIN au sein de certaines agences BMCE Bank ;
- La commercialisation par le réseau d'agences BMCE Bank de certains produits SALAFIN ;
- La signature de la convention BMCE Bank portant sur le CREDIT IMMEDIAT.

En 2012, SALAFIN a signé un partenariat avec le Groupe Bank of Africa pour la mise en place de plateformes de financement automobile et de gestion du recouvrement et du contentieux au sein de l'ensemble des filiales du groupe.

4. Filiale :

Consciente de l'importance des systèmes d'information dans son secteur d'activité, et dans un souci d'amélioration continue de la qualité de son propre système ainsi que de son parc informatique, SALAFIN a décidé, en 2004, de filialiser son activité informatique en créant une société de service et d'ingénierie informatique dénommée ORUS SERVICES.

⁵ La carte de crédit est une réserve d'argent permanente mise à disposition du client, dans le cadre d'un crédit revolving, à la différence de la carte de débit qui est un moyen de paiement associé au compte chèque du client et distribué exclusivement par la banque.

Les fonctions sous traitées à ORUS par SALAFIN concernent notamment :

- Le développement et la mise en place des nouveaux projets informatiques ;
- La maintenance des applications et progiciels existants ;
- La maintenance du parc matériel, réseau et Télécom.

Données au 31 décembre 2013

Dénomination	ORUS SERVICES
Objet social	Services et Ingénierie Informatique
Siège social	SALAFIN - Zenith Millenium, immeuble 8, Sidi Maarouf – Casablanca – Maroc
Montant du capital détenu	MAD 300 000
Nombre d'actions détenues	3 000
% du capital détenu par SALAFIN	100%
% des droits de vote détenu	100%
Chiffre d'affaires 31 décembre 2013	K MAD 11 165
Résultat net 31 décembre 2013	K MAD 4 177
Montant des dividendes perçus par SALAFIN au titre de l'exercice 2013	-

Source : SALAFIN

5. Organisation et Contrôle

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/06/2000, SALAFIN est gérée par un Directoire et par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou morales, sont nommés au cours de la vie sociale par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi les actionnaires.

5-1 Composition du conseil de surveillance au 28/02/2015:

Membres conseil surveillance	du de Fonction	Date première nomination	de Date du dernier renouvellement	Expiration du mandat	Intuitu Personae / représentant d'une personne morale
Brahim Benjelloun Touimi	Président du Conseil de Surveillance	2000	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	Intuitu Personae
Amine Bouabid	Vice-Président du Conseil de Surveillance	2015	1 ^{er} janvier 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Intuitu Personae
Mamoun Belghiti	Membre permanent du Conseil de Surveillance	2000	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	Intuitu Personae
Driss Benjelloun	Membre du Conseil de Surveillance	2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	Intuitu Personae
Omar Tazi	Membre du Conseil de Surveillance	2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	Représentant de BMCE Bank

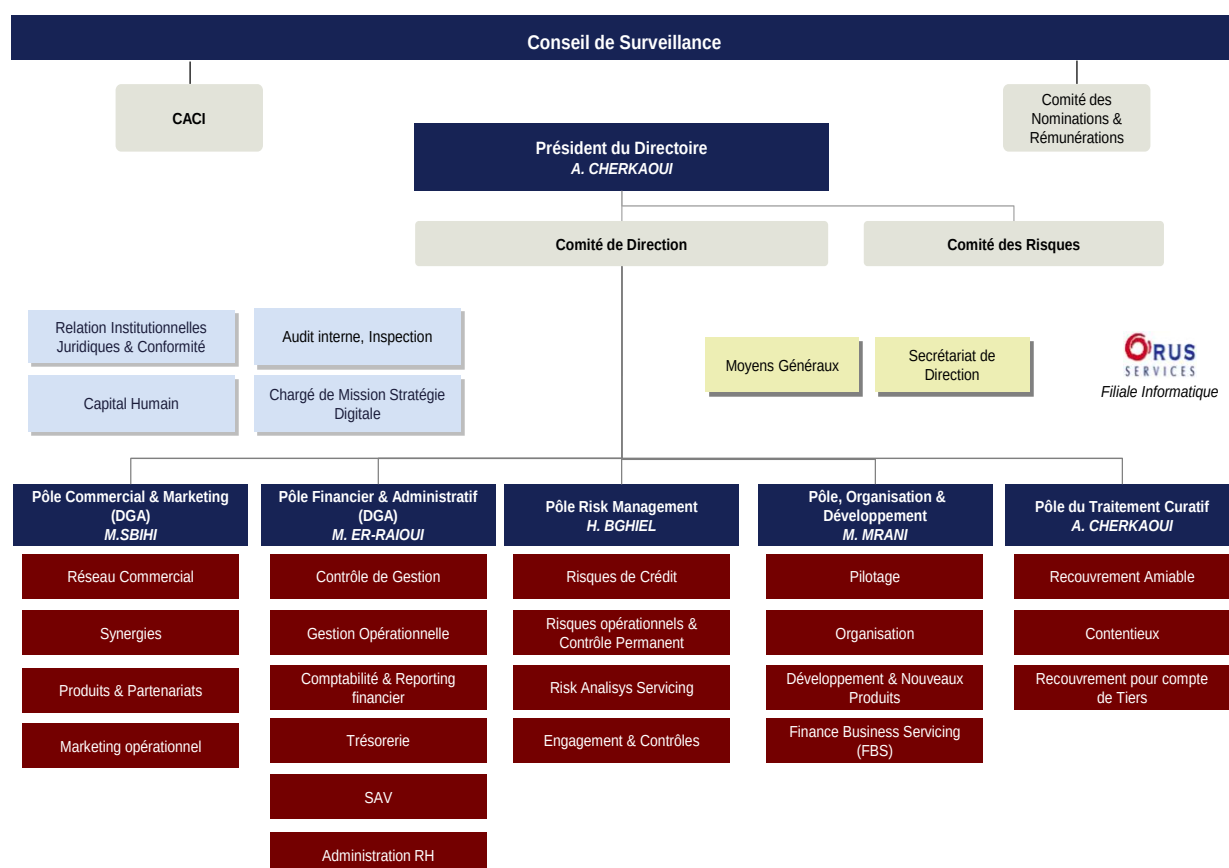
Source : SALAFIN

5-2 Composition du Directoire au 28/02/2015:

Membres du directoire	Fonction	Date première nomination	Date de renouvellement de mandat	Expiration des mandats
Aziz Cherkaoui	Président du Directoire	2015	-	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Mohammed Erraioui	Membre du Directoire, Directeur Général Adjoint, Directeur du Pôle Financier, Administratif et Administration des RH	2000	2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014
Mohammed Sbihi	Membre du Directoire, Directeur Général Adjoint, Directeur du Pôle Commercial & Marketing	2000	2009	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014
Hatim Bghiel	Membre du Directoire, Directeur du Pôle Risk Management	2009	N.A	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014

Source : SALAFIN

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DE SALAFIN AU 28 FEVRIER 2015



Les départements qui ne sont liés à aucun pôle sont rattachés directement à la Présidence.

Source : SALAFIN

5-3 Descriptif des attributions

1. Pôle Commercial et Marketing

Structuré autour de quatre fonctions – Réseaux Commercial, Synergies, Produits et partenariats, Marketing Commercial, ce pôle est en charge de la première phase du processus global de la société, soit :

- L'avant-vente, consistant en la prospection, la segmentation, la simulation financière et le montage de produits ;
- L'instruction incluant le montage de dossiers et le *scoring* ;
- La pré-acceptation ;
- Le marketing ;
- La communication ;
- L'animation du réseau de distribution.
- Les synergies Groupe.

2. Pôle du traitement du curatif

Ce pôle est chargé de la prévention et de la gestion des défaillances de paiement des clients.

- Le recouvrement des créances impayées ;
- La gestion du contentieux.
- Le recouvrement pour le compte de Tiers

Sur la période 2010-2011, la Société a amélioré sa Gestion du Risque à travers :

- Le renforcement des équipes de recouvrement ;
- Le développement en interne d'un nouvel outil de gestion du curatif (Recouvrement & Contentieux) ;
- La réorganisation du recouvrement terrain (ressources humaines et matérielles, découpage géographique, etc.) ;

3. Pôle Risque Management

Ce pôle est chargé de mener des études et des revues afin d'optimiser la politique de gestion du risque, la politique marketing et la conformité à la réglementation.

Ses principales missions de gestion du risque sont énumérées ci-dessous :

- Gestion des grilles de score ;
- Etude et analyse détaillées du portefeuille ;
- Analyses marketing (analyse du risque global du marché, *scoring*, veille concurrentielle, segmentation de la clientèle selon les risques, etc.) ;
- Revue des processus et règles d'octrois basées sur les études réalisées ;
- Analyse des risques réglementaires.

Ses principales missions au niveau des engagements et du contrôle sont énumérées ci-dessous :

- L'évaluation des dossiers de crédit sur la base du *scoring*
- L'engagement à travers l'acceptation du dossier et le passage en production ;
- La constitution et le suivi des garanties ;
- La gestion du risque ;

4. Pôle Financier, Administratif et Administration RH

En sus des métiers classiques liés à la fonction financière, le pôle financier traite l'ensemble des flux opérationnels tels que la gestion des prélèvements et des commissions des vendeurs. Par ailleurs, il veille aux équilibres financiers fondamentaux de la société.

Les principales fonctions du pôle sont les suivantes :

- Comptabilité et *Reporting* financiers ;
- Gestion de trésorerie ;
- Contrôle de gestion et tableaux de bord ;
- Gestion opérationnelle (Déblocage, portefeuille) ;
- Administration des Ressources Humaines ;
- Service après-vente.

5. Pôle Organisation et Développement :

Ce pôle a pour mission la mise en place d'indicateurs pertinents qui permettront le suivi de l'activité.

Collaborant avec l'ensemble des départements en général, et avec le Contrôle Interne en particulier, le pôle organisation et développement assure, en outre :

- Le suivi de l'organisation, à travers la conception, la rédaction et le contrôle des procédures internes ;
- Le développement de projets et de partenariats relatifs au lancement de nouveaux produits ;
- Le pilotage de l'activité ;
- Le développement le suivi des projets de *Fee Business*.

III. REPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2014, le capital social de SALAFIN s'établit à MAD 239 449 700 composé de 2 394 497 actions d'une valeur nominale de MAD 100.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	En % du Capital	En % des droits de vote
BMCE BANK	1 792 951	74,88%	74,88%
Personnel SALAFIN	2 585	0,11%	0,11%
Autres membres CS	80	0,00%	0,00%
RCAR	122 359	5,11%	5,11%
Flottant en bourse	476 522	19,90%	19,90%
Total	2 394 497	100%	100%

Source : SALAFIN

Le capital de SALAFIN est détenu à hauteur de 74,9% par sa maison mère BMCE Bank, de 0,11% par son personnel et de 5,1% par la RCAR. Le flottant en Bourse représente quant à lui 19,9% du capital.

IV. EVENEMENTS RECENTS ET SITUATION FINANCIERE

1. Evénements récents

L'exercice 2013 a été caractérisé par certains faits majeurs dans l'activité de la Société dont notamment la continuité du partenariat avec Bank of Africa (initié en 2011) et mise en œuvre de nouveau sites de la banque pour le volet financement d'une part et le volet recouvrement d'autre part ;

En termes d'innovation Produit, SALAFIN a procédé :

- ✓ Au lancement en exclusivité au Maroc de deux cartes dédiées au paiement sur Internet aussi bien au Maroc qu'à l'étranger :
 - ♦ WEBSALAF : première carte de crédit avec des remboursements étalés sur 3, 6 ou 10 fois ;
 - ♦ Easy Shop : carte prépayée.
- ✓ A la concrétisation du prêt hypothécaire « DAMANA SALAF » ;
- ✓ Au lancement d'une offre de financement des véhicules d'occasion Auto Occasion ;
- ✓ Et, à la migration de la carte OXYGEN vers les normes EMV.

Parallèlement, l'année 2013 a été marquée par la montée en puissance de l'agence Internet (démarrage en décembre 2012) ;

Au volet synergies, BMCE a procédé au :

- ✓ Lancement du produit BMCE Auto pour le financement auto ;
- ✓ Et, à la mise en place d'un *scoring* d'octroi de la clientèle *Retail* de la BMCE.

Enfin, la société a opéré à la gestion du risque à travers mise en place de grilles de score comportemental.

Pour sa part, l'année 2014 a été marquée par les événements suivants :

- ✓ Le lancement de la carte oxygen Gold ;
- ✓ La signature d'une convention de crédit levier avec BMCE BANK ;
- ✓ La refonte des stratégies de recouvrement de BOA Kenya dans le cadre du partenariat initié en 2012 avec le groupe Bank of Africa ;
- ✓ La concrétisation d'un partenariat avec MAGHREBAIL portant sur la refonte de sa stratégie de recouvrement (système d'information compris) ;
- ✓ Le développement des synergies avec le Groupe BMCE à travers le lancement :
 - ♦ d'un financement Pack Auto BMCE ;
 - ♦ de plusieurs projets de financements dont la commercialisation est prévue en 2015.
- ✓ Et, changement au niveau du *Management* de SALAFIN.

2. Analyse du bilan

	2012	2013		S1 2014	
	En KMAD	En KMAD	Var. 12/13	En KMAD	Var. 13/S1 14
Actif					
Trésorerie actif	7	8	14,3%	20	150,0%
Créances sur la clientèle	1 488 485	1 325 701	-10,9%	1 300 860	-1,9%
Titres de transaction et de placement	26 909	35 774	32,9%	2 156	-94,0%
Autres actifs	212 044	186 207	-12,2%	194 938	4,7%
Titres de participation et emplois assimilés	301	301	0,0%	301	0,0%
Immobilisations données en crédit-bail	1 700 134	1 741 990	2,5%	1 779 466	2,2%

Autres immobilisations	53 152	50 600	-4,8%	48 499	-4,2%
Total Actif	3 481 031	3 340 582	-4,0%	3 326 240	-0,4%
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	635 291	610 974	-3,8%	644 080	5,4%
Dépôts de la clientèle	580 031	554 303	-4,4%	533 839	-3,7%
Titres de créances émis	1 184 488	919 646	-22,4%	910 377	-1,0%
Autres passifs	468 754	639 083	36,3%	660 590	3,4%
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-	0,0%
Provisions réglementées	6 977	8 176	17,2%	8 560	4,7%
Capitaux propres	605 490	608 399	0,5%	568 795	-6,5%
Total Passif	3 481 031	3 340 582	-4,0%	3 326 240	-0,4%

Source : SALAFIN

2012 vs. 2013 :**Actif :**

Le total actif s'établit au 31/12/2013 à M MAD 3 340,6, en baisse de 4,0% par rapport à l'exercice 2012. Cette situation s'explique principalement par :

- Le repli de 10,9% des créances sur clientèle à M MAD 1 325,7 due essentiellement à la contraction des activités crédit automobile dont la production enregistre un recul de l'ordre de 12,7% compensée par la croissance des crédits personnels de 13,9% ;
- La baisse des autres actifs de 12,2% à M MAD 186,2 imputable principalement au (i) recul du compte « Etat débiteur » de 18,7% à M MAD 90,7 sous l'effet de l'augmentation du crédit de TVA sur l'activité de *Leasing* (LOA) consécutive à l'augmentation des encours de cette activité durant l'année 2012 et (ii) à la diminution de 12,8% du compte « débiteurs divers » à M MAD 51,1 notamment lié au renforcement de l'activité *Fees Business* consécutive à l'accroissement des volumes confiés à SALAFIN ;
- Le recul des autres immobilisations de 4,8% à M MAD 50,6 ;
- L'augmentation des titres de transaction et de placement de 32,9% à M MAD 35,8 correspondant aux actions de SALAFIN en auto-détention acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions. Ainsi, le nombre de titres auto détenus par SALAFIN s'établit au 31/12/2013 à 68 360 titres contre 45 682 à fin 2012 ;
- Et, à la progression de 2,5% des encours de crédit-bail à M MAD 1 742,0.

Le poids des encours de crédits (crédit classique et LOA) s'établit à fin 2013 à 91,8% du total bilan contre 91,6% à fin 2012.

Passif :

En 2013, les dettes envers les établissements de crédit et les titres de créances émis représentent 45,8% du total du bilan contre 52,3% en 2012.

Par ailleurs, dans un souci d'optimisation des coûts de financement, au vu de l'augmentation du niveau des *spread* et plus globalement les taux sur le marché de la dette privée en 2013, le *Management* de SALAFIN a privilégié

l'emprunt bancaire. Ainsi, l'encours des titres de créances négociables ressort en baisse de 22,3% pour s'établir à M MAD 883 en 2013, contre M MAD 1 137 en 2012 (hors intérêts courus à payer).

Pour leur part, les dépôts clientèle reculent de 4,4% en 2013 à M MAD 554,3 à fin 2013 sous l'effet de l'arrêt de l'activité « LOA Plus » qui consiste pour le client à déposer une partie du prix du véhicule en dépôts au sein de l'établissement prêteur.

Le montant des autres passifs se renforce de 36,3% en 2013 à M MAD 639,1. Cette progression s'explique par l'appréciation des postes (i) « comptes de régularisation passif » suite au changement du mix produit proposé par SALAFIN et principalement l'amélioration des dépôts de garantie LOA + et des avances sur LOA, (ii) « Etat créditeur », sous l'effet de l'accroissement des comptes de TVA collectée en raison de l'évolution du poste fournisseurs de biens et services et (iii) « Autres créditeurs » (composé essentiellement des dettes vis-à-vis des fournisseurs concessionnaires automobiles).

Les provisions réglementées progressent de 17,2% et s'établissent à M MAD 8,2 constituées principalement des amortissements dérogatoires.

Les fonds propres, quant à eux, ressortent à M MAD 608,4 (+0,5%) sous l'effet de l'accumulation des résultats non distribués.

En conséquence, le RoE s'établit à 15,6% (vs. 15,2% en 2012) pour un ratio de solvabilité confortable de 24,8% en 2013 contre 23,3% en 2012 (vs. un minimum réglementaire de 12% à fin 2013).

2013 vs. S1 2014 :

Actif :

Le total actif s'établit au 30/06/2014 à M MAD 3 326,2, en léger recul de 0,4% par rapport à fin 2013. Cette évolution recouvre :

- La baisse de 94% des titres de transaction et de placement à M MAD 2,2. Ainsi, le nombre de titres auto- détenus par SALAFIN s'établit au 30/06/2014 à 3 905 titres contre 68 360 à fin 2013 ;
- Le repli des créances sur clientèle de 1,9% à M MAD 1 300,9 essentiellement dû à la baisse des activités de crédit de trésorerie et de consommation (-4,9% à M MAD 1 214,7) ;
- La hausse de 2,2% à M MAD 1 779,5 des immobilisations données en crédit-bail ;
- L'augmentation des autres actifs de 4,7% à M MAD 194,9 ;
- Et, le recul des autres immobilisations de 4,2% à M MAD 48,5 ;

La pondération des encours de crédits dans le total actif s'établit au S1 2014 à M MAD 3 080,3 (92,6% vs. 91,8% à fin 2013).

Passif :

Au S1 2014, les dettes envers les établissements de crédit et les titres de créances émis représentent 46,7% du total du bilan (contre 45,8% en 2013). En termes de progression, l'encours des titres de créances négociables ressort en repli de 1% à M MAD 910,4 tandis que les dettes envers les établissements de crédit augmentent de 5,4% à M MAD 644,1.

Les dépôts clientèle reculent, pour leur part, de 3,7% à M MAD 533,8. De leur côté, les autres passifs s'apprécient de 3,4% à M MAD 660,6.

Les provisions réglementées progressent, quant à elles, de 4,7% et s'établissent à M MAD 8,6.

Enfin, les fonds propres ressortent en baisse de 6,5% à M MAD 568,8. En conséquence, le RoE s'établit à 18% contre 15,6% en 2013, pour un ratio de solvabilité de 21,2% au S1 2014 (vs. 24,8% en 2013), toujours supérieur au minimum réglementaire de 12%.

3. Analyse compte de résultat

K MAD	2012 (Retraité*)	2013	Var. 12/13
Indicateurs Compte de Résultat			
Marge d'intérêt	111 195	97 294	-12,5%
Résultat des opérations de crédit-bail	91 930	92 107	0,2%
Marge sur commissions	48 514	83 492	72,1%
Produit Net Bancaire	260 053	275 347	5,9%
Autres produits d'exploitation non bancaire <i>Fees Business</i>	13 270	5 043	-62,0%
Charges générales d'exploitation	85 330	92 305	8,2%
Coefficient d'exploitation	32,8%	33,5%	+0,7 points
Résultat Brut d'Exploitation	187 993	188 085	0,0%
Dotations nettes aux provisions pour Créances en Souffrance	38 998	34 840	-10,7%
Résultat Net	92 127	95 097	3,2%

Source : SALAFIN

*Le retraitement opéré est en raison du reclassement des activités *Fees Business* des produits d'exploitation non bancaires vers les marges sur commissions.

2012 vs. 2013

Indicateurs du Compte de Résultat :

En 2013, le PNB progresse de 5,9% à M MAD 275,3 porté par l'ascension de 72,1% à M MAD 83,5 de la marge sur commissions (constituée essentiellement de *Fees Business*) compensant le recul de 12,5% de la marge d'intérêt à M MAD 97,3 et la quasi-stagnation du résultat sur opérations de crédit-bail à M MAD 92,1.

Le repli de la marge d'intérêt résulte de l'impact de la baisse des encours des crédits à la clientèle en termes d'intérêts et produits assimilés (-5,3% à M MAD 168,6), parallèlement à une augmentation des intérêts et charges assimilées sur les opérations avec les établissements de crédits et sur les titres de créances émis (+6,6% à M MAD 71,3).

Pour sa part, l'évolution des marges sur commissions recouvre :

- Des commissions perçues en progression de 59,2% à M MAD 96,2 suite à l'accroissement de l'activité *Fees business* ;

- Des commissions servies en augmentation de 6,5% à M MAD 12,7 en 2013 sous l'impact de la hausse de la rétrocession de marge sur opérations de crédits passant de M MAD 11,8 en 2012 à M MAD 12,6 en 2013 corrélativement à l'accroissement de l'activité correspondante.

De leur côté, les charges générales d'exploitation ressortent en hausse de 8,2% pour s'établir à M MAD 92,3.

Ce résultat s'explique par l'augmentation des charges de personnel de 16,7% à M MAD 39,9 (suite au recrutement de 24 collaborateurs réalisé en 2013) conjuguée à la progression des charges externes, constitués principalement de rémunérations d'intermédiaires et honoraires, de 4,1% à M MAD 45,7.

En conséquence, le coefficient d'exploitation se fixe à 33,5 % (vs. 32,8% en 2012).

Le RBE ressort, quant à lui, en quasi-stagnation à M MAD 188,1 contre M MAD 188,0 en 2012 ; La hausse du PNB ayant été neutralisée par l'augmentation des charges générales d'exploitation et la baisse des autres produits d'exploitation non bancaire de 62% à M MAD 5.

S'agissant de la gestion des risques, les dotations nettes de provisions pour créances en souffrance reculent de 10,7% à M MAD 34,8. Cette baisse est liée aux règles de provisionnement édictées par BANK AL MAGHRIB selon l'ancienneté des créances impayées. Notons par ailleurs une appréciation du risque client entre 2012-2013 de 10%.

Au final, le résultat net de la société enregistre une appréciation de 3,2% à M MAD 95,1.

K MAD	S1 2013 (Retraité)	S1 2014	Var. S1 13/ S1 14
Indicateurs Compte de Résultat			
Marge d'intérêt	48 781	48 700	-0,2%
Résultat des opérations de crédit-bail	46 772	48 700	4,1%
Marge sur commissions	36 083	48 771	35,2%
Produit Net Bancaire	135 840	151 384	11,4%
Autres produits d'exploitation non bancaire <i>Fees Business</i>	1 942	579	-70,2%
Charges générales d'exploitation	45 838	47 691	4,0%
Coefficient d'exploitation	33,7%	31,5%	-2,2 points
Résultat Brut d'Exploitation	91 944	104 272	13,4%
Dotations nettes aux provisions pour Créances en Souffrance	21 549	19 599	-9,0%
Résultat Net	43 577	53 781	23,4%

Source : SALAFIN

2013 vs. S1 2014

Indicateurs du Compte de Résultat :

Au S1 2014, le PNB augmente de 11,4% à M MAD 151,4, tiré par la hausse de 35,2% à M MAD 48,8 de la marge sur commissions et la bonification de 4,1% à M MAD 48,7 du résultat sur opérations de crédit-bail compensant la quasi-stagnation (-0,2%) de la marge d'intérêt à M MAD 48,7.

La progression de la marge sur commissions découle essentiellement de la hausse des commissions perçues (+31,2% à M MAD 55,7).

Les charges générales d'exploitation s'établissent, pour leur part, en hausse de 4,0% à M MAD 47,7, essentiellement sous l'effet de l'augmentation des charges du personnel et des charges externes, de 10,3% à M MAD 20,4 et de 1,3% à M MAD 24,2 respectivement.

En conséquence, le coefficient d'exploitation se fixe à 31,5% (vs. 33,7% au 30/06/2013).

Le RBE ressort, quant à lui, en hausse de 13,4% à M MAD 104,3 par rapport à fin juin 2013, grâce à une amélioration du PNB plus importante que la baisse des autres produits d'exploitation non bancaire et de l'alourdissement des CGE.

En matière de gestion des risques, les dotations nettes de provisions pour créances en souffrance reculent de 9,0% à M MAD 19,6.

Au volet comptable, il y a lieu de signaler que SALAFIN a procédé à un changement de méthode en adoptant l'amortissement financier des immobilisations données en LOA à compter du 01/01/2014, ainsi que les produits et charges y afférents, au lieu de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat. Ce changement de méthode a eu un impact positif de K MAD 2 746 sur le résultat avant impôt du 1^{er} semestre 2014. Ledit changement de méthode est appliqué aux financements octroyés à compter du 01/01/2014.

Au final, le résultat net de la société enregistre une appréciation de 23,4% à M MAD 53,8.

4. Principaux agrégats estimés 2014^E

En M MAD	2014 ^E	2013	Var. 13/14
Marge d'intérêts	90 537	97 294	-6,9%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	109 733	92 106	19,1%
Marge sur commissions	104 403	83 492	25,0%
PRODUIT NET BANCAIRE	309 653	275 347	12,5%
+ Autres produits d'exploitation non bancaire <i>Fees Business</i>	3 329	5 043	-34%
- Charges générales d'exploitation	-100 612	-92 305	9,0%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	212 370	188 085	12,9%
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-46 226	-34 840	32,7%
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-931	-1 199	-22,4%
RESULTAT COURANT	165 213	152 046	8,7%
RESULTAT NON COURANT	-2 407	-1 609	49,6%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	104 932	95 097	10,3%

Source : SALAFIN

N.B. Ces comptes sont en cours de vérification par les CAC et feront l'objet d'une approbation de l'AGO prévue en mai 2015.

L'analyse des comptes estimés 2014 fait ressortir les évolutions suivantes :

- Hausse de 12,5% du PNB à M MAD 309,6 intégrant (i) un repli de 6,9% de la marge d'intérêts à M MAD 90,5, (ii) une appréciation de 19,1% du résultat des opérations de crédit-bail et location à M MAD 109,7 et (iii) une ascension de 25% de la marge sur commissions à M MAD 104,4 ;
- Une contraction de 34% des autres produits non bancaires constitués de *Fee Business* à M MAD 3,3 en 2014^E ;
- Une augmentation de 9% des charges générales d'exploitation à M MAD 100,6, soit un coefficient d'exploitation estimé à 35,5% en 2014 ;
- Un renforcement du coût du risque de 32,7% à M MAD 46,2 ;
- Et, un affermissement de 10,3% du résultat net M MAD 104,9 en 2014^E.

PARTIE IV : FACTEURS DE RISQUE

I. RISQUE CLIENT :

1. Risque lié à une clientèle fonctionnaire :

Le risque réside essentiellement, dans les cas de licenciement ou de départ en retraite anticipée du fonctionnaire ayant contracté le prêt. Toutefois, les cas de licenciement dans le secteur public sont marginaux. De plus, SALAFIN a mis en place une procédure de prélèvement bancaire en cas de départ du fonctionnaire.

2. Risque lié à une clientèle privée :

Cette catégorie présente un risque plus élevé dans la mesure où les mensualités ne sont pas prélevées à la source mais par la mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable sur un compte bancaire. Ce mode de remboursement ne constitue donc pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire est insuffisamment provisionné ou en cas de surendettement du client.

Toutefois, ce risque est réduit par la mise en place d'un processus très strict d'octroi de crédit, passant par la vérification, notamment, de la présence du demandeur sur le fichier négatif du SAAR et de sa situation financière.

3. Risque lié à une clientèle professionnelle (PME-PMI et dirigeants):

Le risque de contrepartie réside essentiellement dans les décalages de trésorerie ou de faillite des entreprises, ou encore dans les problèmes relationnels entre les dirigeants des PME-PMI ayant contracté le prêt.

Toutefois, pour minimiser ce risque, SALAFIN a mis en place une procédure de traitement manuelle des dossiers liés aux entreprises en vérifiant, notamment, la solvabilité de l'entreprise.

D'une manière générale, indépendamment du type de client, SALAFIN, a pour priorité d'assurer une meilleure gestion des risques, et notamment ceux de contrepartie, à travers la mise en place et le déploiement d'outils et de procédures associées au sein du Département Gestion du Risque.

II. RISQUE DE MODIFICATION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le secteur du crédit à la consommation est encadré par différents textes législatifs qui régissent l'ensemble de l'activité et conditionnent la rentabilité de la filière.

En 2008, la nouvelle loi de finances change la donne pour les sociétés de leasing et les opérateurs LOA. Effectivement, depuis le 1er Janvier 2008, la TVA facturée aux clients sur les opérations de LOA n'est plus de 10% mais de 20%, éliminant ainsi le précédent décalage entre la TVA payée et la TVA facturée.

Suite à l'application de la loi de finances 2008, les opérations de LOA ont perdu de leur attractivité vis-à-vis des clients, leur coût étant dorénavant majoré d'une TVA de 20% au lieu de 10%. Effectivement, l'augmentation de la TVA à 20% porte le coût de la LOA quasiment au même niveau que celui d'un crédit Auto classique. La différence est qu'avec un crédit Auto, l'emprunteur est propriétaire du véhicule alors qu'il n'en est que le locataire dans le cadre d'une LOA.

Par ailleurs, cinq changements majeurs du cadre réglementaire ont marqué le secteur du crédit à la consommation en 2010 - 2013 :

- Le renforcement du coefficient de solvabilité à 12% à compter de 2013 dans le cadre de la circulaire n°7/G/12 du 19 avril 2012 ;

- La promulgation d'une loi de protection du consommateur visant à réformer les procédures judiciaires en Février 2011 ;
- La permission, à partir de juillet 2011, aux sociétés de financement de commercialiser des produits d'assurance décès et invalidité adossées aux opérations de crédit et de crédit-bail ;
- Le lancement d'un projet relatif à la flexibilité accordée aux sociétés de crédit à la consommation pour la réalisation d'opérations de change ;
- Le changement des conditions d'octroi des crédits CMR.

Toutefois, aucune de ces mesures ne devrait impacter de manière négative l'activité de SALAFIN.

III. RISQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

La baisse du TMIC favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et d'organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique reste mineure, puisqu'un remboursement anticipé suppose des frais qui font que l'opération n'est pas rentable pour le client.

IV. RISQUE DE TAUX D'INTERET :

Le risque de taux est un risque inhérent à l'activité de tout établissement de crédit. En effet, depuis l'instauration du TMIC par les autorités de tutelle, les établissements de crédit ont vu leurs marges s'effriter. De ce fait, pour faire face à la baisse semestrielle du TMIC, SALAFIN tente d'améliorer son taux de refinancement à travers une diversification de ses sources de financement.

V. INTENSIFICATION DE LA CONCURRENCE :

Dans un secteur de plus en plus concurrentiel, SALAFIN s'en prémunit par l'innovation et une agressivité commerciale, au niveau de tous les segments.

VI. RISQUE DE FRAUDE :

Des réseaux organisés se sont développés depuis 2008 et incluent des faussaires et autres intermédiaires douteux, qui proposent l'obtention de crédit pour des personnes à priori inéligibles. Aussi, la détection de la fraude par l'établissement de crédit n'intervient qu'après constatation des premiers impayés.

Afin de réduire ce risque, SALAFIN a mis en place les mesures suivantes :

- La remontée des dossiers suspectés à l'audit interne et chargé de contrôle pour enquête ;
- La saisie de tous les dossiers suspects sont saisis au niveau d'une interface dédiée et consultables en ligne au niveau de l'historique des Fichiers Négatifs Interne SALAFIN, dans un souci de prévention. Il reste entendu qu'il s'agit uniquement d'un fichage à titre préventif qui permettra aux différents intervenants d'approfondir l'étude des dossiers ;
- L'établissement d'une règle de gestion formalisant le traitement particulier des dossiers de crédits émanant des clients dont la CIN est déclarée au SAAR avec l'avertissement "CIN égarée" ;
- La création d'une cellule dédiée à l'identification et suivi des dossiers frauduleux (crédits débloqués) afin de mener sans délais les actions préventives et curatives correspondantes ;

- La mise en place d'une liste noire employeur et client ;
- La mise en place d'un Comité d'Identification Fraude ;
- La conduction d'enquêtes employeurs et bancaires en cas de doute sur l'authenticité des documents ;
- Le lancement de poursuites judiciaires à l'encontre des fraudeurs ;
- L'organisation de réunions de sensibilisation des différents acteurs internes.

Les dossiers suspects dans le cadre de la lutte contre le risque de fraude au niveau de SALAFIN sont identifiés à travers:

- L'historique des clients fraudeurs (CIN, RC, nom, prénom, Dénomination) et employeurs suspects (RC, dénomination) consultable en ligne, via les fichiers négatifs avant déblocage de tout nouveau crédit ;
- Le fichage des employeurs suspects au niveau du SI, ce qui induit le verrouillage de la validation de toute nouvelle demande de crédit émanant d'un client salarié d'un employeur suspect préalablement ;
- La réalisation d'enquêtes employeurs et bancaires en cas de doute sur l'authenticité des pièces justificatives ;
- La mise en place d'une cellule dédiée à l'identification et suivi des dossiers frauduleux (crédits débloqués) afin de mener sans délais les actions préventives (fichage du client, apporteur d'affaire, employeur selon les cas) et curatives correspondantes ;
- La formalisation du traitement particulier des dossiers de crédit émanant des clients dont la CIN est déclarée au SAAR via une règle de gestion avec l'avertissement "CIN égarée" ;
- La formation et des réunions de sensibilisation des différents acteurs internes à travers l'étude des dossiers frauduleux concrets et les contrôles de concordance à effectuer ;
- La recherche OMPIC, CNSS et SAAR.

VII. RISQUE D'ADOSSEMENT DES EMPLOIS AUX RESSOURCES :

Les sociétés de financement sont, de par la nature de leur activité, tenues à l'adossent de leurs emplois à des ressources présentant des caractéristiques sensiblement similaires en termes de durée. SALAFIN répond à cette exigence en diversifiant ses sources de financement (recours aux BSF, aux concours bancaires, etc.).

VIII. RISQUE DE LIQUIDITE :

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. En ce sens, deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors bilan ;
- Le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.

En ce sens, BANK AL-MAGHRIB a élaboré une directive (31/G/2007) qui arrête les principes qui doivent être adoptés par les établissements de crédit lors de la mise en place d'un processus de gestion et de surveillance du risque de liquidité.

SALAFIN répond à ces exigences en ayant mis en place en interne un processus de gestion et de surveillance du risque de liquidité.

PARTIE V : DONNEES COMPTABLES

I. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de SALAFIN sont établis, conformément au plan comptable des établissements de crédit agréé par Bank Al Maghrib.

Les principes comptables essentiels retenus pour la préparation des comptes sont ceux du PCEC. Ils se résument comme suit :

Immobilisations incorporelles & corporelles

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode dégressif, les taux actuellement en vigueur sont les suivants :

	Taux linéaires	Taux dégressifs
Immobilisations incorporelles (<i>logiciels informatiques</i>)	25%	38%
Installations techniques	20% et 25%	37,5% et 40%
Matériel de transport	25%	38%
Mobilier de bureau	10%	30%
Matériel de bureau	25% et 50%	37,5% et 50%
Agencements, Aménagements divers	10%, 20% et 50%	30%, 40% et 50%

L'amortissement dérogatoire qui correspond à l'excédent d'amortissement dégressif par rapport à l'amortissement linéaire est enregistré dans le compte provision pour amortissements dérogatoires (rubrique provisions réglementées).

Immobilisations données en crédit-bail

Les immobilisations acquises par SALAFIN et données en crédit-bail à sa clientèle sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations données en crédit-bail est calculé sur la durée du contrat de location.

En ce qui concerne les dépôts de garanties reçus dans le cadre de la location avec option d'achat (LOA), ils sont répartis également en fonction de la durée du contrat de location.

Crédit-bail ou leasing

Les immobilisations exploitées par SALAFIN dans le cadre de contrats de crédit-bail ne sont pas, conformément au CGNC, activées au bilan.

Crédit à la clientèle et revenus correspondants

Les contrats de crédit définissent les conditions de remboursement du principal et de règlement des intérêts.

Les échéances sont mensuelles et constantes suivant le tableau d'amortissement pour les crédits amortissables.

Les crédits sont remboursables sur une période qui varie entre 6 et 48 mois, ils sont classés par branche d'activité :

Crédit classique : (Amortissable Crédit Auto/Crédit Personnel) ;

Crédit revolving : (Non amortissable) ;

Location avec option d'achat : (LOA).

La classification des créances en souffrance, pour les crédits amortissables, se fait de la manière suivante :

Sont considérées comme des «créances pré-douteuses», les crédits dont le nombre d'échéances impayées varie entre trois et cinq.

Sont classées en «créances douteuses» les crédits dont le nombre d'échéances non réglées varie entre six et huit.

Sont classées en «créances compromises» les crédits dont neuf échéances et plus ne sont pas honorées.

En matière de provisionnement des créances en souffrance, SALAFIN adopte les taux suivants :

Classification	Nombre d'impayés		Taux minimum de provisionnement	
	SALAFIN	BAM	SALAFIN	BAM
Créances pré-douteuses	3	4	50%	20%
Créances douteuses	6	7	70%	50%
Créances compromises	9	9	100%	100%

Source : SALAFIN

Les provisions d'exploitation pour dépréciation des comptes clients sont calculées individuellement sur la base des créances clients à la date d'arrêt des comptes. Ces créances comprennent les éléments suivants :

Le capital restant dû ;

Les mensualités impayées.

La base de calcul de la provision tient également compte des règlements subséquents intervenant entre la date d'arrêt des comptes et leur date de clôture, d'un abattement correspondant à la valeur de cession probable des véhicules et, s'il y a lieu, des avances clients.

Les intérêts afférents aux créances en souffrance sont comptabilisés en tant qu'agios réservés conformément au plan comptable des établissements de crédit.

Provision pour investissement

SALAFIN a constitué en franchise d'impôt une provision pour investissement, et ce conformément aux dispositions de la loi relative à l'IS.

Impôt sur les sociétés

SALAFIN est soumise, à l'instar des établissements de crédit, à l'impôt sur les sociétés au taux de 39,6%. Ce taux a été ramené à 37% depuis le 1^{er} janvier 2008.

II. ETATS DE SYNTHESE

Bilans S1 2014 et 2013

Bilans 2013 et 2012

Compte de produits et charges S1 2014 et S1 2013

Compte de produits et charges 2013 et 2012

État des soldes de gestion S1 2013 et S1 2012

État des soldes de gestion 2013 et 2012

Tableau des flux de trésorerie S1 2014 et 2013

Tableau des flux de trésorerie 2013 et 2012

État des informations complémentaires

Etat des dérogations ;

Etat des changements de méthodes ;

Tableau des créances sur les établissements de crédits et assimilés ;

Tableau des créances sur la clientèle ;

Tableau des titres de participation et emplois assimilés ;

Tableau des immobilisations données en crédit-bail en location avec option d'achat et en location simple ;

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles ;

Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations ;

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés ;

Tableau des dépôts de la clientèle ;

Tableau des provisions des deux derniers exercices ;

Tableau de valeurs et sûretés reçues et données en garantie ;

Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire ;

Tableau de répartition du capital ;

Tableau d'affectation des résultats intervenus ;

Tableau des datations et événements postérieurs au dernier exercice clos.

Bilans S1 2014 et 2013

BILAN AU 30-06-2014

		en milliers de DH	
ACTIF	30/06/2014	31/12/2013	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	20	8	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	
. A vue	0	0	
. A terme			
Créances sur la clientèle	1 300 860	1 325 701	
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 214 813	1 277 010	
. Crédits à l'équipement	0	0	
. Crédits immobiliers	0	0	
. Autres crédits	86 047	48 691	
Créances acquises par affacturage	0	0	
Titres de transaction et de placement	2 156	35 774	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	358	358	
. Autres titres de créance	0	0	
. Titres de propriété	1 798	35 416	
Autres actifs	194 938	186 207	
Titres d'investissement	0	0	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0	
. Autres titres de créance	0	0	
Titres de participation et emplois assimilés	301	301	
Créances subordonnées	0	0	
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 779 466	1 741 990	
Immobilisations incorporelles	3 669	4 398	
Immobilisations corporelles	44 830	46 203	
Total de l'Actif	3 326 240	3 340 582	

BILAN

AU 30-06-2014

en milliers de DH

PASSIF	30/06/2014	31/12/2013
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	644 080	610 974
. A vue	251 296	226 365
. A terme	392 784	384 609
Dépôts de la clientèle	533 839	554 303
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	533 839	554 303
Titres de créance émis	910 377	919 646
. Titres de créance négociables	910 377	919 646
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	660 590	639 083
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions réglementées	8 560	8 176
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecarts de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	275 564	273 852
Capital	239 450	239 450
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)		
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	53 781	95 097
Total du Passif	3 326 240	3 340 582

Bilans 2013 et 2012

BILAN AU 31-12-2013

		en milliers de DH	
ACTIF	31/12/2013	31/12/2012	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	8	7	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	
. A vue	0	0	
. A terme			
Créances sur la clientèle	1 325 701	1 488 485	
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 277 010	1 415 558	
. Crédits à l'équipement	0	0	
. Crédits immobiliers	0	0	
. Autres crédits	48 691	72 927	
Créances acquises par affacturage	0	0	
Titres de transaction et de placement	35 774	26 909	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	358	255	
. Autres titres de créance	0	0	
. Titres de propriété	35 416	26 654	
Autres actifs	186 207	212 044	
Titres d'investissement	0	0	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0	
. Autres titres de créance	0	0	
Titres de participation et emplois assimilés	301	301	
Créances subordonnées	0	0	
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 741 990	1 700 134	
Immobilisations incorporelles	4 398	3 752	
Immobilisations corporelles	46 203	49 400	
Total de l'Actif	3 340 582	3 481 031	

BILAN

AU 31-12-2013

en milliers de DH

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	610 974	635 291
. A vue	226 365	452 495
. A terme	384 609	182 796
Dépôts de la clientèle	554 303	580 031
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	554 303	580 031
Titres de créance émis	919 646	1 184 488
. Titres de créance négociables	919 646	1 184 488
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	639 083	468 754
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions réglementées	8 176	6 977
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	273 852	273 913
Capital	239 450	239 450
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)		
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	95 097	92 127
Total du Passif	3 340 582	3 481 031

Compte de produits et charges S1 2014 et S1 2013

	30/06/2014	30/06/2013
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	452 423	376 233
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	82 066	82 630
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
Produits sur titres de propriété	1 000	1 000
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	309 383	277 176
Commissions sur prestations de service	55 693	12 154
Autres produits bancaires	4 281	3 273
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	301 040	270 677
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	13 520	12 762
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	19 846	21 087
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	260 683	230 404
Autres charges bancaires	6 991	6 423
PRODUIT NET BANCAIRE	151 384	105 557
Produits d'exploitation non bancaire	579	32 225
Charges d'exploitation non bancaire		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	47 691	45 838
Charges de personnel	20 396	18 489
Impôts et taxes	530	521
Charges externes	24 207	23 885
Autres charges générales d'exploitation	3	89
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 555	2 854
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	53 646	22 480
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	20 884	21 549
Pertes sur créances irrécouvrables	32 052	
Autres dotations aux provisions	710	930
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	33 663	384
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	33 337	0
Récupérations sur créances amorties		
Autres reprises de provisions	326	384
RESULTAT COURANT	84 289	69 849
Produits non courants	21	3
Charges non courantes	1 294	853
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	83 016	68 999
Impôts sur les résultats	29 236	25 422
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	53 781	43 577

Compte de produits et charges 2013 et 2012

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES
AU 31-12-2013

en milliers de DH

	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	831 391	730 773
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	168 637	178 144
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
Produits sur titres de propriété	2 009	1 023
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	563 965	523 637
Commissions sur prestations de service	96 197	20 345
Autres produits bancaires	584	7 624
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	556 044	510 816
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	29 607	8 754
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	41 736	58 196
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	471 858	431 707
Autres charges bancaires	12 843	12 160
PRODUIT NET BANCAIRE	275 347	219 957
Produits d'exploitation non bancaire	5 043	53 366
Charges d'exploitation non bancaire		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	92 305	85 330
Charges de personnel	39 901	34 198
Impôts et taxes	837	656
Charges externes	45 676	43 887
Autres charges générales d'exploitation	115	150
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 775	6 439
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	36 703	41 302
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	34 840	38 998
Pertes sur créances irrécouvrables		
Autres dotations aux provisions	1 863	2 304
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	664	586
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	0	0
Récupérations sur créances amorties		
Autres reprises de provisions	664	586
RESULTAT COURANT	152 046	147 276
Produits non courants	16	212
Charges non courantes	1 625	1 898
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	150 437	145 590
Impôts sur les résultats	55 340	53 463
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	95 097	92 127

Etat des soldes de gestion S1 2014 et S1 2013

Code ligne		30/06/2014	30/06/2013
P011	+ Intérêts et produits assimilés	82 066	82 630
C011	- Intérêts et charges assimilées	33 366	33 850
T007	MARGE D'INTERET	48 700	48 781
P013	+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	309 383	277 176
C013	- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	260 683	230 404
T008	Résultat des opérations de crédit-bail et de location	48 700	46 772
P015	+ Commissions perçues	55 693	12 154
C015	- Commissions servies	6 922	6 354
T009	Marge sur commissions	48 771	5 800
T010	± Résultat des opérations sur titres de transaction		
T011	± Résultat des opérations sur titres de placement	3 001	1 074
T012	± Résultat des opérations de change	22	67
T013	± Résultat des opérations sur produits dérivés		
T014	Résultat des opérations de marché	3 023	1 141
P017	+ Divers autres produits bancaires	2 259	3 132
C017	- Diverses autres charges bancaires	69	69
T015	PRODUIT NET BANCAIRE	151 384	105 557
T016	± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
P019	+ Autres produits d'exploitation non bancaire	579	32 225
C019	- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
C021	- Charges générales d'exploitation	47 691	45 838
T017	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	104 272	91 944
T018	± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-19 599	-21 549
T019	± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-384	-546
T020	RESULTAT COURANT	84 289	69 849
T021	RESULTAT NON COURANT	-1 273	-850
C023	- Impôts sur les résultats	29 236	25 422
T022	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	53 781	43 577

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

en milliers de DH

Code ligne		30/06/2014	30/06/2013
T023	± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	53 781	43 577
C025	+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 555	2 854
C027	+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
C029	+ Dotations aux provisions pour risques généraux		
C031	+ Dotations aux provisions réglementées	710	930
C033	+ Dotations non courantes		
P025	- Reprises de provisions	326	384
P027	- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	79	60
C035	+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		
P029	- Plus-values de cession sur immobilisations financières		
C037	+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		
P031	- Reprises de subventions d'investissement reçues		
T024	± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	56 640	46 917
T025	- Bénéfices distribués	93 385	92 188
			0
T026	± AUTOFINANCEMENT	-36 745	-45 271

Etat des soldes de gestion 2013 et 2012

 ETAT DES SOLDES DE GESTION
AU 31-12-2013

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS

		en milliers de DH	
Code ligne		31/12/2013	31/12/2012
P011	+ Intérêts et produits assimilés	168 637	178 144
C011	- Intérêts et charges assimilées	71 343	66 949
T007	MARGE D'INTERET	97 294	111 195
P013	+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	563 965	523 637
C013	- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	471 858	431 707
T008	Résultat des opérations de crédit-bail et de location	92 106	91 930
P015	+ Commissions perçues	96 197	20 345
C015	- Commissions servies	12 705	11 928
T009	Marge sur commissions	83 492	8 418
T010	± Résultat des opérations sur titres de transaction		
T011	± Résultat des opérations sur titres de placement	2 115	1 273
T012	± Résultat des opérations de change	137	223
T013	± Résultat des opérations sur produits dérivés		
T014	Résultat des opérations de marché	2 252	1 496
P017	+ Divers autres produits bancaires	341	7 044
C017	- Diverses autres charges bancaires	138	126
T015	PRODUIT NET BANCAIRE	275 347	219 957
T016	± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
P019	+ Autres produits d'exploitation non bancaire	5 043	53 366
C019	- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
C021	- Charges générales d'exploitation	92 305	85 330
T017	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	188 085	187 993
T018	± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-34 840	-38 998
T019	± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-1 199	-1 719
T020	RESULTAT COURANT	152 046	147 276
T021	RESULTAT NON COURANT	-1 609	-1 686
C023	- Impôts sur les résultats	55 340	53 463
T022	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	95 097	92 127

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

en milliers de DH

Code ligne		31/12/2013	31/12/2012
T023	± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	95 097	92 127
C025	+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 775	6 439
C027	+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
C029	+ Dotations aux provisions pour risques généraux		
C031	+ Dotations aux provisions réglementées	1 863	2 304
C033	+ Dotations non courantes		
P025	- Reprises de provisions	664	586
P027	- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	60	
C035	+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		
P029	- Plus-values de cession sur immobilisations financières		
C037	+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		
P031	- Reprises de subventions d'investissement reçues		
T024	± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	102 012	100 285
T025	- Bénéfices distribués	92 188	94 343
T026	± AUTOFINANCEMENT	9 824	5 942

Tableaux des flux de trésorerie S1 2014 et 2013

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
AU 30-06-2014**

	en millier de DH	
	30/06/2014	31/12/2013
Produits d'exploitation bancaire perçus	452 423	831 391
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	579	5 043
Charges d'exploitation bancaire versées	40 357	84 186
Charges d'exploitation non bancaire versées		
Charges générales d'exploitation versées	45 136	86 529
Impôts sur les résultats versés	29 236	55 340
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	338 274	610 379
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	24 842	162 784
Titres de transaction et de placement	33 618	-8 865
Autres actifs	-8 731	25 837
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-319 031	-550 163
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 175	201 813
Dépôts de la clientèle	-20 465	-25 728
Titres de créance émis	-9 269	-264 842
Autres passifs	21 506	170 329
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-269 355	-288 835
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	68 919	321 544

	30/06/2014	31/12/2013
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	453	3 224
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-453	-3 224
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	93 385	92 188
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-93 385	-92 188
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-24 920	226 131
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-226 357	-452 488
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-251 277	-226 357

Tableaux des flux de trésorerie 2013 et 2012

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
AU 31-12-2013

en millier de DH		
	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation bancaire perçus	831 391	730 773
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	5 043	53 366
Charges d'exploitation bancaire versées	84 186	79 110
Charges d'exploitation non bancaire versées		
Charges générales d'exploitation versées	86 529	78 891
Impôts sur les résultats versés	55 340	53 463
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	610 379	572 676
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	162 784	129 477
Titres de transaction et de placement	-8 865	-17 898
Autres actifs	25 837	-69 201
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-550 163	-728 668
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	201 813	181 729
Dépôts de la clientèle	-25 728	176 396
Titres de créance émis	-264 842	-365 190
Autres passifs	170 329	33 122
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-288 835	-660 233
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	321 544	-87 557

	31/12/2013	31/12/2012
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	3 224	908
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-3 224	-908
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	92 188	94 343
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-92 188	-94 343
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	226 131	-182 809
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-452 488	-269 679
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-226 357	-452 488

État des informations complémentaires

Etat des dérogations (A2)

S1 2014

ETAT DES DEROGATIONS

AU 30-06-2014

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
NEANT		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
NEANT		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		
NEANT		

2013

ETAT DES DEROGATIONS

AU 31-12-2013

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
NEANT		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
NEANT		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		
NEANT		

Etat des changements de méthodes (A3)

S1 2014

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

AU 30-06-2014

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation		

2013

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

AU 31-12-2013

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation		

Tableau des créances sur les établissements de crédits et assimilés

S1 2014

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

AU 30-06-2014

en milliers de DH

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2014	Total 31/12/2013
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS		0			0	0
VALEURS RECUES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
PRETS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL		0			0	0

2013

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

AU 31-12-2013

en milliers de DH

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS		0			0	0
VALEURS RECUES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
PRETS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL		0			0	0

Tableaux des créances sur la clientèle

S1 2014

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

AU 30-06-2014

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2014	Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Crédits à l'exportation - Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 214 813	1 214 813	1 277 010
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE - Créances pré-douteuses - Créances douteuses - Créances compromises				86 047 34 005 6 480 45 562	86 047 34 005 6 480 45 562	48 691 27 279 7 039 14 373
TOTAL				1 300 860	1 300 860	1 325 701

2013

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

AU 31-12-2013

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Crédits à l'exportation - Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 277 010	1 277 010	1 415 558
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE - Créances pré-douteuses - Créances douteuses - Créances compromises				48 691 27 279 7 039 14 373	48 691 27 279 7 039 14 373	72 927 28 610 6 329 37 988
TOTAL				1 325 701	1 325 701	1 488 485

Commentaires:

CREANCES EN SOUFFRANCE Nettes des Agios et des Provisions

Tableaux des titres de participation et emplois assimilés

S1 2014

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

AU 30-06-2014

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice		
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net
<u>Participations dans les entreprises liées</u>								
<u>Autres titres de participation</u>		300,00		301	301			4 175
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0,00	NS	1	1	30/06/2014		
ORUS Services SA	Informatique	300,00	100%	300	300	30/06/2014	1 519	4 175
TOTAL				301	301			4 175

2013

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

AU 31-12-2013

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u>		300,00		301	301			4 175	
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0,00	NS	1	1	31/12/2013			
ORUS Services SA	Informatique	300,00	100%	300	300	31/12/2013	89	4 175	11 387
TOTAL				301	301			4 175	11 387

Commentaires:

situation provisoire au 31/12/2013

Tableaux des immobilisations données en crédit-bail en location avec option d'achat et en location simple

S1 2014

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

AU 30-06-2014

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
<u>IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT</u>	7 354 280	384 435	132 710	7 606 006	260 683	5 743 222	8 303		83 317	1 779 466
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	7 105 750	360 197	124 371	7 341 576	260 683	5 743 222				1 598 354
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	7 105 750	360 197	124 371	7 341 576	260 683	5 743 222				1 598 354
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	43 094	7 541		50 635						50 635
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	35 091		8 339	26 752						26 752
CREANCES EN SOUFFRANCE	170 345	16 697		187 042			8 303		83 317	103 725
<u>IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE</u>										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
Total	7 354 280	384 435	132 710	7 606 006	260 683	5 743 222	8 303		83 317	1 779 466

2013

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

AU 31-12-2013

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	6 900 343	690 134	236 198	7 354 280	471 858	5 538 824	12 230		73 467	1 741 990
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	6 617 246	650 816	162 312	7 105 750	471 858	5 538 824				1 566 926
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	6 617 246	650 816	162 312	7 105 750	471 858	5 538 824				1 566 926
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	42 419	674		43 094						43 094
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	97 991	10 986	73 885	35 091						35 091
CREANCES EN SOUFFRANCE	142 687	27 658		170 345			12 230		73 467	96 878
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
Total	6 900 343	690 134	236 198	7 354 280	471 858	5 538 824	12 230		73 467	1 741 990

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

S1 2014

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

AU 30-06-2014

en milliers de DH

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24 438	0	0	24 438	20 040	729	0	20 769	3 669
- Droit au bail	0	0	0	0					
- Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0					
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	23 549	0	0	23 549	20 040	729	0	20 769	2 779
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0					
- Autres Immobilisations incorporelles hors exploitation	889	0	0	889	0	0	0	0	889
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 901	453	0	80 354	33 698	1 826	0	35 524	44 830
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	48 592	0	0	48 592	13 012	993	0	14 005	34 587
. Terrain d'exploitation	8 877	0	0	8 877	0	0		0	8 877
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	39 715	0	0	39 715	13 012	993		14 005	25 710
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	0	0	0	0					
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	25 570	453	0	26 023	20 115	691	0	20 806	5 217
. Mobilier de bureau d'exploitation	3 538	60	0	3 598	2 710	92	0	2 802	796
. Matériel de bureau d'exploitation	481	10	0	491	355	13	0	368	123
. Matériel Informatique	6 194	195	0	6 389	5 652	138	0	5 790	599
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	486	108	0	595	202	36	0	238	357
. Autres matériels d'exploitation	14 870	79	0	14 950	11 196	412	0	11 608	3 342
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	5 699	0	0	5 699	570	142	0	712	4 987
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	40	0	0	40	0	0	0	0	40
. Terrains hors exploitation	0	0	0	0				0	0
. Immeubles hors exploitation	0	0	0	0	0	0		0	0
. Mobilier et matériel hors exploitation	35	0	0	35	0	0		0	35
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	5	0	0	5	0	0		0	4
Total	104 339	453	0	104 792	53 738	2 555	0	56 293	48 499

2013

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

AU 31-12-2013

en milliers de DH

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 040	2 398	0	24 438	18 288	1 752	0	20 040	4 398
- Droit au bail	0	0	0	0					
- Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0					
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	21 151	2 398	0	23 549	18 288	1 752	0	20 040	3 508
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0					
- Autres Immobilisations incorporelles hors exploitation	889	0	0	889	0	0	0	0	889
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 075	826	0	79 901	29 675	4 023	0	33 698	46 203
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	48 592	0	0	48 592	11 026	1 986	0	13 012	35 580
. Terrain d'exploitation	8 877	0	0	8 877	0	0	0	0	8 877
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	39 715	0	0	39 715	11 026	1 986	0	13 012	26 703
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	0	0	0	0					
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	24 747	823	0	25 570	18 363	1 753	0	20 116	5 455
. Mobilier de bureau d'exploitation	3 473	65	0	3 538	2 494	217	0	2 711	827
. Matériel de bureau d'exploitation	445	36	0	481	318	36	0	354	127
. Matériel Informatique	5 962	232	0	6 194	5 346	306	0	5 652	543
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	345	141	0	486	169	33	0	202	284
. Autres matériels d'exploitation	14 521	349	0	14 870	10 036	1 161	0	11 197	3 673
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	5 699	0	0	5 699	285	285	0	570	5 129
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	37	3	0	40	0	0	0	0	40
. Terrains hors exploitation	0	0	0	0				0	0
. Immeubles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Mobilier et matériel hors exploitation	32	3	0	35	0	0	0	0	35
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	5	0	0	5	0	0	0	0	4
Total	101 115	3 224	0	104 339	47 963	5 776	0	53 739	50 600

Plus ou moins-values sur cession ou retrait d'immobilisations – B9 bis

S1 2014

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

DU 01/01/2014 AU 30/06/2014

en milliers de DH

Date de cession ou de retrait	Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
NEANT							

2013

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

DU 01/01/2013 AU 31/12/2013

en milliers de DH

Date de cession ou de retrait	Libellé de la rubrique	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produits de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
NEANT							

Tableau des dettes envers les établissements de crédits et assimilés

S1 2014

DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

AU 30-06-2014

en milliers de DH

DETTE	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2014	Total 31/12/2013
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		251 296			251 296	226 365
VALEURS DONNEES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS		392 784			392 784	384 609
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL		644 080			644 080	610 974

2013

DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

AU 31-12-2013

en milliers de DH

DETTE	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		226 365			226 365	452 495
VALEURS DONNEES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS		384 609			384 609	182 796
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL		610 974			610 974	635 291

Tableau des dépôts de la clientèle Etat B11

S1 2014

DEPOTS DE LA CLIENTELE

AU 30-06-2014

en milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2014	Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS						
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME						
AUTRES COMPTES CREDITEURS				533 839	533 839	554 303
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL						

2013

DEPOTS DE LA CLIENTELE

AU 31-12-2013

en milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS						
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME						
AUTRES COMPTES CREDITEURS				554 303	554 303	580 031
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL						

Tableau des provisionsS1 2014PROVISIONS

DU 01/01/2014 AU 30/06/2014

en milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/2013	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2014
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	393 008	22 452	19 080		396 380
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	319 541	12 603	19 080		313 063
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés					
immobilisations en crédit-bail et en location	73 467	9 850			83 317
autres actifs					
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	8 176	710	326		8 560
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées	8 176	710	326		8 560
<u>TOTAL GENERAL</u>	401 184	23 162	19 406		404 940

2013PROVISIONS

DU 01/01/2013 AU 31/12/2013

en milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2013
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	358 168	35 483	643		393 008
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	298 273	21 910	643		319 541
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés					
immobilisations en crédit-bail et en location	59 895	13 573			73 467
autres actifs					
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	6 977	1 863	664		8 176
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées	6 977	1 863	664		8 176
<u>TOTAL GENERAL</u>	365 145	37 346	1 307		401 184

Tableau des valeurs et sûretés reçues et données en garantie

S1 2014

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

AU 30-06-2014

en milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	91 801	créance sur la clientèle (Bilan)	37 526
TOTAL			

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif du bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes et des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

2013

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

AU 31-12-2013

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	en milliers de DH
			Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons duTrésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles	17 150	créances sur la clientèle (Bilan)	17 879
TOTAL	17 150		17 879

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Tableau de concentration des risques encourus sur un même bénéficiaire

S1 2014

**LE TABLEAU DE CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE
AU 30-06-2014**

NEANT

2013

LE TABLEAU DE CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE
AU 31-12-2013

NEANT

Tableau de répartition du capital-Etat C1

S1 2014

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

30/06/2014

Montant du capital: 239 449 700,00				
Montant du capital social souscrit et non appelé :				
Valeur nominale des titres : 1 00,00 Dhs				
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BMCE BANK	140, avenues hassan II. Casa,	1 793 660	1 793 660	75%
autres		600 837	600 837	25%

2013

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

31/12/2013

Montant du capital: 239 449 700,00				
Montant du capital social souscrit et non appelé :				
Valeur nominale des titres : 1 00,00 Dhs				
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue
		Exercice précédent	Exercice actuel	
BMCE BANK	140, avenues hassan II. Casa,	1 793 726	1 793 660	75%
autres		600 771	600 837	25%

Tableau d'affectation des résultats –Etat C2S1 2014**AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE****30/06/2014**

en milliers de DH

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés	95 097	B- Affectation des résultats	95 097
Décision de l'AGO du 22/05/2012		Réserve légale	0
Report à nouveau		Dividendes	93 385
Résultats nets en instance d'affectation		Autres affectations	61
Résultat net de l'exercice	95 097		
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
TOTAL A	95 097	TOTAL B	95 097

2013**AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE****31/12/2013**

en milliers de DH

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés	92 127	B- Affectation des résultats	92 127
Décision de l'AGO du 22/05/2012		Réserve légale	0
Report à nouveau		Dividendes	92 188
Résultats nets en instance d'affectation		Autres affectations	61
Résultat net de l'exercice	92 127		
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
TOTAL A	92 127	TOTAL B	92 127

Tableau des datations et événements postérieurs au dernier exercice clos -Etat C4-
S1 2014
DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS
I. DATATION

. Date de clôture (1)

30/06/2014

. Date d'établissement des états de synthèse (2)

04/09/2014

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables - Enregistrement des règlements subséquents et encaissements sur créances en souffrances . Défavorables - Baisse continue du TEG - Retours d'impayées et détérioration de la situation des créances en souffrances en terme de nombre d'impayés et de classification des créances et leurs provisions.

2013**DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS****I. DATATION**

. Date de clôture (1)

31/12/2013

. Date d'établissement des états de synthèse (2)

20/03/2014

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

**II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON
RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION
EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE**

Dates	Indications des événements
	. Favorables - Enregistrement des règlements subséquents et encaissements sur créances en souffrances . Défavorables - Baisse continue du TEG - Retours d'impayées et détérioration de la situation des créances en souffrances en terme de nombre d'impayés et de classification des créances et leurs provisions.